PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2010

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 5

Absences motivées 5

Ordre du jour

Approbation 5

Communications 5

Proposition de décret

Prise en considération 7

Documents

Dépôt 7

Éloge funèbre de M. Antoine Duquesne 7

Questions d'actualité

Question d'actualité de M. Tachenion à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'annonce de faillite de Zircor à Tertre ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Tachenion, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles) 8

Question d'actualité de M. Bouchat à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le rôle de coordinateur de l'Office wallon du bois en vue de l'optimalisation des ressources forestières ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Bouchat, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine) 9

Question d'actualité de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la Caisse d'investissement de Wallonie ».

Question d'actualité de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le manque de transparence dans les activités de la Caisse d'investissement de Wallonie (CIW) ».

(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Jeholet, Disabato) 10

Rappel au règlement

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles) 11

Questions d'actualité (Suite)

Question d'actualité de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la Caisse d'investissement de Wallonie ».

Question d'actualité de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le manque de transparence dans les activités de la Caisse d'investissement de Wallonie (CIW) ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, MM. Jeholet, Disabato) ... 12

Motion de procédure

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus) 13

Questions d'actualité (Suite)..... 14

Question d'actualité de M. Bolland à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les récentes déclarations de M. le Ministre concernant l'absurdité de certaines règles urbanistiques ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Bolland, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) 14

Question d'actualité de M. Desgain à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la privatisation de la SONACA ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Desgain, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, M. Jeholet) 15

Question d'actualité de M. Daele à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le parcours d'accueil des primo-arrivants ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Daele, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances) 16

Question d'actualité de M. Borsus à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la réaction de la société du logement « Ourthe-Amblève Logement » suite à l'intervention de Marie-Dominique Simonet dans le cadre du marché public ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique) 17

Question d'actualité de M. Jamar à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le cadre des éoliennes ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Jamar, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) 19

Question d'actualité de M. Binon à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la légalité des panneaux d'affichage LED en Région wallonne ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Binon, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) 20

Question d'actualité de M. Senesael à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les propos intolérables tenus par M. Berlusconi ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon) 21

Question d'actualité de M. Mouyard à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la taxe kilométrique sur les poids lourds ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports) 22

Question d'actualité de Mme Kapompolé à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le rapport des Assises de l'Interculturalité ».

(Orateurs : Mme la Présidente, Mme Kapompolé, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances) 23

*Projet de décret confirmant l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er juillet 2010 modifiant l'article 97*ter*, 2° du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (Doc. 230 (2010-2011) – Nos 1 et 2).*

Discussion générale 24

Examen de l'article unique 24

Projet de décret portant modification de la limite entre les communes de Manage et Seneffe (Doc. 239 (2010-2011) – Nos 1 et 2).

Discussion générale

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville) 24

Examen des articles 25

Proposition de résolution instaurant des cours de conduite défensive et éco-responsable en faveur des agents de la Région wallonne, déposée par Mme Bertouille et Consorts (Doc. 188 (2009-2010) – Nos 1 à 4).

Discussion générale

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, Mme Bertouille, M. Langendries, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique) 25

Projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Zrihen à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le processus de ratification du protocole facultatif additionnel au PIDESC » par Mme Zrihen, MM. Mouyard, Tiberghien et Mme Salvi (Doc. 248 (2010-2011) – N° 1).

Vote nominatif

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus) 28

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le manque de personnel à la Direction du patrimoine » par Mme Fassiaux-Looten et Consorts (Doc. 249 (2010-2011) – N° 1) et par MM. Mouyard et Consorts (Doc. 250 (2010-2011) – N° 1).

Vote nominatif 29

Fait personnel

(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Jamar, de Lamotte, Wesphael) 29

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le manque de personnel à la Direction du patrimoine » par Mme Fassiaux-Looten et Consorts (Doc. 249 (2010-2011) – N° 1) et par MM. Mouyard et Consorts (Doc. 250 (2010-2011) – N° 1).

Vote nominatif (Suite) 30

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Bertouille à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état d'avancement de l'évaluation du décret sur les funérailles et sépultures », par MM. Dupont et Consorts (Doc. 251 (2010-2011) – N° 1) et par Mme Pary-Mille (Doc. 252 (2010-2011) – N° 1).

Vote nominatif 30

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Cassart-Mailleux à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'urgence que requièrent les mesures relatives aux citernes de distribution de mazout de moins de 3.000 litres », par MM. Mottard et Consorts (Doc. 253 (2010-2011) – N° 1) et par Mme Cassart-Mailleux et Consorts (Doc. 254 (2010-2011) – N° 1).

Vote nominatif 31

Proposition de résolution instaurant des cours de conduite défensive et éco-responsable en faveur des agents de la Région wallonne, déposée par Mme Bertouille et Consorts (Doc. 188 (2010-2011) – N°s 1 à 4).

Vote nominatif 31

Projet de décret portant modification de la limite entre les communes de Manage et Seneffe (Doc. 239 (2010-2011) – N°s 1 et 2).

Vote nominatif 31

*Projet de décret confirmant l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er juillet 2010 modifiant l'article 97*ter*, 2° du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (Doc. 230 (2010-2011) – N°s 1 et 2).*

Vote nominatif 32

Abréviations courantes 33

Présidence de Mme Emily HOYOS, Présidente.

La séance est ouverte à 14 heures 31 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mmes de Coster-Bauchau, Pary-Mille, MM. Fourny, Luperto, Onkelinx et Walry, en mission à l'étranger; Mme Reuter, pour raisons de santé et Mme Zrihen, retenue par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. – Mme Simonis, Présidente du groupe PS, m'a fait part d'une modification des représentants du groupe PS au sein des commissions.

Pour ce qui concerne la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, Mme Trotta devient membre effective en remplacement de Mme Fassiaux-Looten qui devient membre suppléante.

Pour ce qui concerne la Commission de contrôle des Dépenses électorales et des Communications, Mme Gonzalez Moyano devient membre effective en remplacement de Mme Fassiaux-Looten.

Mme la Présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 20 octobre 2010.

Mme la Présidente de l'Assemblée de la Commission communautaire française m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 22 octobre 2010.

Mme la Présidente du *Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie* m'a fait savoir que le *Raad* s'est constitué en sa séance du 22 octobre 2010.

Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de directive et six propositions de règlement pouvant faire l'objet d'un avis du parlement, ainsi qu'un document du réseau de monitorage de la subsidiarité du Comité des Régions et une consultation sur le Livre Vert sur l'extension de l'usage des marchés publics électroniques dans l'Union européenne.

Douze rapports d'activités m'ont été adressés. Ils seront envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les douze arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 des divisions organiques 10 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 12 et 13 des divisions organiques 17 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 12 et 13 des divisions organiques 17 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 des divisions organiques 10 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les divisions organiques 09, 17, 18 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 21 des divisions organiques 18 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division

organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 23 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 11 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des divisions organiques 02, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010.

Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir les quatorze notifications d'arrêt suivantes :

– la notification de l'arrêt n° 114 du rôle 4836 concernant la question préjudicielle relative à l'article 335, § 3, du Code civil, posée par le tribunal de première instance de Huy;

– la notification de l'arrêt n° 115 du rôle 4841 concernant la question préjudicielle relative aux articles 11, § 3, 2°, et 44, § 2, *juncto* l'article 5, § 4, 2°, *b)*, de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, posée par le Conseil d'État;

– la notification de l'arrêt n° 116 du rôle 4842 relatif au recours en annulation du décret de la Région flamande du 8 mai 2009 concernant le sous-sol profond, à tout le moins de son article 3, introduit par Patrick Speeckaert et Sven Boullart;

– la notification de l'arrêt n° 117 du rôle 4781 relatif à la question préjudicielle concernant les articles 2, 3° et 22 à 24 du décret de la Région flamande du 20 avril 2001 relatif à l'organisation du transport de personnes par la route, posée par le Conseil d'État;

– la notification de l'arrêt n° 119 du rôle 4839 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 42, § 2, alinéa 1er, de la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce, posées par la Cour d'appel de Bruxelles;

– la notification de l'arrêt n° 120 du rôle 4840 concernant la question préjudicielle relative à l'article 116 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, posée par le Conseil d'État;

– la notification de l'arrêt n° 121 du rôle 4853 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 29*bis* de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs, posée par le tribunal de police d'Anvers;

– la notification de l'arrêt n° 122 du rôle 4862 concernant la question préjudicielle relative à l'article 194*quater*, § 1er, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il a été inséré par l'article 6 de la loi du 24 décembre 2002 modifiant le régime des sociétés en matière d'impôts sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale, posée par le tribunal de première instance de Mons;

– la notification de l'arrêt n° 123 des rôles 4863 à 4866 relatif aux questions préjudicielles concernant l'article 21, § 5, du décret de la Région flamande du 23 janvier 1991 relatif à la protection de l'environnement contre la pollution due aux engrais, posées par le Tribunal de première instance de Bruxelles;

– la notification de l'arrêt n° 124 des rôles 4877, 4879 et 4882 concernant les recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 23 octobre 2009 portant interprétation des articles 44, 44*bis* et 62, § 1er, 7°, 9° et 10°, du décret du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, introduits par John Aad et autres, par Christiane Asselman et autres et par la commune de Linkebeek et autres;

– la notification de l'arrêt n° 125 du rôle 4889 concernant la question préjudicielle relative à l'article 8, § 1er, de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation, posée par le tribunal correctionnel de Hasselt;

– la notification de l'arrêt n° 126 du rôle 4893 concernant la question préjudicielle relative à l'article 1278, alinéa 2, du Code judiciaire, posée par le tribunal de première instance de Hasselt;

– la notification de l'arrêt n° 127 du rôle 4807 concernant la question préjudicielle relative à l'article 62, alinéa 1er, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, posée par la Cour de cassation;

– la notification de l'arrêt n° 128 du rôle 4835 concernant la question préjudicielle relative aux articles 40 à 47 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, posée par le tribunal de première instance de Liège.

Les listes reprenant les documents transmis par les institutions européennes, les rapports d'activités, les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle ont été déposées sur vos bancs.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

Je vous propose qu'en application du souhait de la Conférence des présidents de ce 4 courant, la proposition de décret visant à octroyer aux communes wallon-

nes une aide forfaitaire en vue de procéder à la stérilisation de chats errants, déposée par Mme Pary-Mille (Doc. 255 (2010-2011) – N° 1) adressée initialement à la Commission des Affaires intérieures et du Tourisme soit transférée à la Commission des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité et du Patrimoine.

Il en sera fait ainsi.

PROPOSITION DE DÉCRET

Prise en considération

Mme la Présidente. – L'ordre du jour en application de l'article 87 du règlement appelle le parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de décret visant à créer en Région wallonne une réserve stratégique de sel, déposée par MM. Dupont et Consorts (Doc. 257 (2010-2011) – N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, la proposition de décret est prise en considération et sera envoyée à la Commission des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité et du Patrimoine.

DOCUMENTS

Dépôt

Mme la Présidente. – J'ai été saisie du dépôt du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République du Tadjikistan, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements (Doc. 259 (2010-2011) – N° 1).

Le projet de décret a été imprimé, distribué et envoyé à la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales.

J'ai également été saisie du dépôt :

– de la proposition de résolution visant à faire modifier l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destinées au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique en vue d'étendre la portée de l'obligation d'entretien et de contrôle des installations de chauffage ou de production d'eau chaude en Région wallonne, par MM. Binon et Consorts (Doc. 260 (2010-2011) – N° 1);

– de la proposition de résolution sur le financement de « conseillers logement » au sein des communes, par M. Jamar (Doc. 261 (2010-2011) – N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution n° 260 à la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité et la proposition de résolution n° 261 à la Commission de l'Énergie, du Logement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique.

Il en sera ainsi fait.

Le rapport relatif aux auditions des acteurs du secteur des câblodistributeurs présenté au nom de la Commission de l'Économie, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles par M. Pirlot, sera imprimé et distribué sous le document n° 258 (2010-2011) – N° 1.

Le rapport relatif à l'approvisionnement énergétique de l'Europe à l'horizon 2020 présenté au nom du Comité « Pics de Pétrole et de Gaz » par M. Desgain, a été imprimé et distribué sous le document n° 262 (2010-2011) – N° 1.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. ANTOINE DUQUESNE

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, un ancien membre de notre assemblée nous a quittés ce 4 novembre. Antoine Duquesne a en effet été membre du Conseil régional wallon de 1992 à 1995.

Né le 3 février 1941, il était Docteur en droit de l'Université de Liège. Le Luxembourg était son terroir, notamment la Commune de Manhay, dont il a été le Bourgmestre de 1995 à 2000.

Il fut d'emblée, et c'est peu courant, Ministre de l'Éducation nationale de 1987 à 1988. Il sera ensuite sénateur coopté de 1988 à 1991, puis un député de l'opposition efficace, notamment sur les matières liées à la justice, jusqu'en 1999, date à laquelle il devint Ministre de l'Intérieur. À ce titre, il maîtrisera avec fermeté mais avec humanité des dossiers très difficiles, comme la réforme des polices, la régularisation des sans-papiers, la sécurité de la présidence belge de l'Union européenne.

Il sera encore sénateur élu directement, puis député européen.

Outre son action remarquable à la Chambre et au Ministère de l'Intérieur, c'est comme coprésident du parti libéral et président du Mouvement réformateur qu'Antoine Duquesne s'est également distingué.

Antoine Duquesne était Ministre d'État et détenteur de diverses distinctions honorifiques dont celle du grade de Grand Officier de l'ordre d'Orange-Nassau.

En sa mémoire, je vous propose d'observer un instant de silence.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente. – Conformément à l'article 61 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION DE M. TACHENION À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'ANNONCE DE FAILLITE DE ZIRCOR À TERTRE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Tachenion à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'annonce de faillite de Zircor à Tertre ».

La parole est à M. Tachenion pour poser sa question.

M. Tachenion (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne voudrais pas être porteur de mauvaises nouvelles car il y a aussi de bonnes nouvelles à Mons, avec l'essor des sociétés Google et Microsoft et des nouvelles technologies sur le parc Initialis, mais il faut bien constater que des secteurs restent en difficulté. C'est le cas notamment du secteur des réfractaires et vous savez qu'ici même, à cette tribune et en commission, nous avons eu l'occasion d'évoquer notamment la faillite de Preiss Daimler et les difficultés de Vidrala.

Si je reviens aujourd'hui, sous la forme d'une question d'actualité, vers vous, c'est en raison d'une faillite toute récente, prononcée il y a quelques jours pour une entreprise active dans le domaine du réfractaire, la société Zircor, petite entreprise familiale certes, mais qui occupe une quarantaine de travailleurs. Elle était en réorganisation judiciaire et a été, à ce que j'en sais, lâchée par son banquier – il faut dire les mots tels qu'ils sont –, nonobstant un carnet de commandes qui s'avérerait encore réalisable.

Zircor a-t-elle frappé à votre porte ou à celle de la Région wallonne, tant avant l'aveu de faillite qu'après, c'est-à-dire via le curateur, au cours des derniers jours ?

En fonction des possibilités qui s'offrent au curateur, êtes-vous disposé à apporter votre aide, sachant qu'il y aurait, à ce que j'en sais, des possibilités de reprise de cette société ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la parole avant que certains ne demandent ma démission.

C'est une grande tristesse, ce que cette faillite vient de provoquer. Pourquoi ? En 2010, avant même les problèmes qui vont conduire à la faillite et qui, aujourd'hui, sont clairs pour chacun, nous avions travaillé avec la SOGEPA pour examiner comment passer la crise.

Vous savez comme moi que la crise de 2008 a malheureusement provoqué une réduction significative du chiffre d'affaires. Trente-six personnes travaillent dans cette entreprise.

Début 2010, nous avons examiné avec la SOGEPA les possibilités d'intervention.

Il y avait une procédure de réorganisation judiciaire et je tiens à dire que je ne comprends pas pourquoi la banque CBC a refusé de prolonger le délai de cette réorganisation. Cela aurait permis, d'une part, de continuer à travailler sur un projet et, d'autre part, d'atteindre 2011 puisqu'un certain nombre de commandes avaient simplement été déplacées de 2010 à 2011. Cela aurait permis d'améliorer le chiffre d'affaires. Ça, c'est la situation actuelle.

Depuis le dépôt de bilan, je n'ai pas encore reçu de demande formelle du curateur, mais je tiens à réaffirmer ici que cette entreprise a une expertise certaine dans un métier qui n'est pas simple, celui du réfractaire.

Il est clair que si, demain, le curateur souhaite associer la Région wallonne dans une démarche collective de recherche de solutions pour relancer l'activité avec un partenaire – car je n'imagine pas que nous puissions être l'opérateur industriel dans un secteur comme celui-là –, nous ferons tout ce qui est nécessaire pour aider l'entreprise à reprendre des couleurs. Ce partenaire pourrait être l'ancien actionnaire ou quelqu'un d'autre, ou l'association des deux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tachenion.

M. Tachenion (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et salue sa volonté positive de s'associer à toute démarche allant dans le sens qu'il a évoqué.

J'ai cru comprendre, c'est une information tout à fait récente, que le curateur était très volontariste, comme d'autres dans ce genre de situation tout aussi difficile.

Nous aurons l'occasion de revenir, sans doute en commission, sur l'évolution de ce dossier.

QUESTION DE M. BOUCHAT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RÔLE DE COORDINATEUR DE L'OFFICE WALLON DU BOIS EN VUE DE L'OPTIMALISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bouchat à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le rôle de coordinateur de l'Office wallon du bois en vue de l'optimalisation des ressources forestières ».

La parole est à M. Bouchat pour poser sa question.

M. Bouchat (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai cru comprendre, Monsieur le Ministre, que, lorsque vous avez réformé – je dois dire refondé – le Code forestier, il y avait un espace pour une asbl qui s'occuperait de la propriété privée.

Évidemment, la propriété privée a de grands espaces qui sont généralement la propriété de la Société royale forestière et de ses membres ou bien de la NTF section francophone, mais nous avions discuté à maintes reprises du fait que, pour les petits propriétaires forestiers – possédant moins de 10 hectares –, il y avait peut-être lieu de faire quelque chose.

J'ai lu dernièrement dans la presse, une déclaration de FEDEMAR qui relevait que le prix du bois était en train d'exploser en raison des pays émergents, mais aussi du fait que l'on brûle du bois de construction. Par ailleurs, FEDEMAR remet en cause les primes à l'énergie.

Or, je ne suis pas sûr, Monsieur le Ministre, que les 52 % de la forêt wallonne appartenant au secteur privé, soient gérés de manière optimale.

Je ne voudrais pas que l'on s'occupe d'un domaine privé, mais il me semble qu'il existe des moyens de peser sur cette gestion de manière efficace. Je pense à des quais de chargement et de débardage, ce qui, d'une part, diminuerait le coût du débardage, d'autre part, épargnerait les routes communales. Je pense aussi à realiser avec certains particuliers des plates-formes de vente pour ne pas avoir une *diaspora* et un émiettement des lots. Je songe surtout à établir des besoin de statistiques permettant de connaître exactement les possibilités de fourniture de matières premières à nos industries.

Je crois que la seule manière de le faire est de passer par l'Office wallon du bois que M. le Ministre Marcourt et le Gouvernement wallon ont bien voulu me confier.

En conclusion, je voudrais savoir si l'asbl que vous aviez en projet pourrait intégrer l'Office wallon du bois. Ce serait, en tout cas, mon souhait.

Monsieur le Ministre, et j'en termine, on a commencé, avec le RND, anciennement Valbois, la restructuration des forêts dans une commune comme Gouvy. Aujourd'hui, pas moins de 13 communes demandent une action similaire. Il faudrait donc une ligne directrice et il faudrait le faire à partir de l'Office wallon du bois, ou en partenariat avec lui, mais il est temps de décréter une ligne faîtière et que ce soit le Gouvernement wallon qui en décide.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur le Député, il est vrai que ces discussions concernant les propriétaires privés – et singulièrement les petits propriétaires privés sont nombreux : 120.000 en Wallonie possèdent moins de 2,5 hectares – se sont retrouvées lors des débats que nous avons eus sur le Code forestier.

Une première mesure a été prise à leur égard et à l'égard de la forêt, à savoir la suppression des droits de succession pour éviter ce morcellement continu et permettre finalement un investissement intéressant, en évitant les droits de succession à répétition (de génération en génération), puisque, lorsqu'on plante certaines espèces, il faut parfois 80 ou 120 ans avant de pouvoir récolter le fruit de cet investissement.

À cette occasion, vous nous aviez suggéré, au-delà de cette bonne nouvelle pour les propriétaires et pour la forêt, d'éviter ce morcellement et d'apporter des conseils aux propriétaires au travers d'une asbl ou d'une autre formule. On a pris le temps de la concertation au travers de rencontres entre les différents acteurs. Je remercie chaleureusement, puisque nous travaillons ensemble dans ce dossier comme dans beaucoup d'autres, le Ministre Jean-Claude Marcourt puisque, entre-temps, l'Office économique du bois a été mis en place.

Je peux vous dire, que ce soit pour M. le Ministre Marcourt, pour moi et au niveau de l'ensemble du gouvernement, que c'est dans la même entité que nous devons apporter l'ensemble des services. Bien sûr, sur l'aspect du diagnostic de la réalité du marché du bois, vous l'avez rappelé, il est important de rassembler ces données-là, aujourd'hui éparses, en un seul endroit et de pouvoir faire les ajustements nécessaires sur le plan de la gestion publique de la forêt, puisqu'il existe un lien entre les deux (50 % de propriétés privées, 48 % de propriétés publiques), ceci, afin de mieux répondre aux attentes des entreprises et aux défis de la biodiversité.

Avoir une seule entité à l'intérieur de l'Office économique du bois qui peut gérer l'ensemble de ces éléments – je ne les ai pas tous cités ici – me paraît opportun. C'est

un souhait réel et concret du Gouvernement wallon. Je n'oserais pas vous dire que l'union fait la force, mais il est important, au travers de cet Office économique du bois, de pouvoir rendre pleinement les services nécessaires à la forêt, à l'ensemble de la population, de nos entreprises, à la force d'emploi qu'elle représente pour la Wallonie également. Rappelons que 3.000 familles en vivent, 17.000 familles en vivent indirectement et 60.000 familles dans le secteur du tourisme lié au tourisme vert. Vous aurez compris l'importance du sujet et de pouvoir le gérer depuis un seul endroit.

Je terminerai, en citant un proverbe cambodgien : « *Le tigre a besoin de la forêt, la forêt a besoin du tigre* ». Elle a besoin de vous aussi, Monsieur Bouchat.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bouchat.

M. Bouchat (cdH). – Je voudrais simplement dire à M. le Ministre que me comparer à un tigre, à mon âge, est le plus beau des compliments que j'ai jamais reçu, surtout quand je feule. C'est extraordinaire, mais ma femme n'est pas très contente. *(Rires.)* ... C'est à ne pas comprendre !

QUESTION DE M. JEHOLET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA CAISSE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE »

QUESTION DE M. DISABATO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE MANQUE DE TRANSPARENCE DANS LES ACTIVITÉS DE LA CAISSE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE (CIW) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de M. Jeholet, sur « la Caisse d'investissement de Wallonie », de M. Disabato, sur « le manque de transparence dans les activités de la Caisse d'investissement de Wallonie (CIW) », à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

En vertu de l'article 138.1, 3e alinéa, vous êtes tenu de venir sans papier à la tribune, Monsieur Jeholet. Je vais vous les tenir pendant votre intervention. *(M. Jeholet remet ses documents à Mme la Présidente.)*

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, je pense que c'est un peu dommage, puisque je compte faire part des interventions de M. le Ministre Marcourt et des réponses à toute une série de questions que j'ai pu lui poser depuis plus d'un an. J'ai quand même une bonne mémoire, je vais donc tenter d'être le plus fidèle possible aux réponses de M. le Ministre.

Monsieur le Ministre, par rapport à cette Caisse wallonne d'investissement, nous avons été très critiques dès le départ, par rapport à son relent idéologique, par rapport à son relent électoraliste quelques mois avant les élections et, surtout, sur le côté redondant par rapport à toute une série d'outils qui existent en Région wallonne pour venir en aide aux PME wallonnes. À l'époque, vous aviez même dit que c'était un souci de transparence et de facilité de gestion des dossiers, de rapidité de gestion.

On voit aujourd'hui où on en est, puisque pas un euro n'a été attribué aux PME wallonnes. Cela, c'est le fond, Monsieur le Ministre. Nous ne serons évidemment pas d'accord, si ce n'est que vous confirmerez que cette caisse est une formidable machine à perdre de l'argent pour la Région wallonne, qu'aucun euro wallon n'est arrivé dans les caisses des PME wallonnes. Cela, c'est la réalité aujourd'hui.

Plus fondamentalement, Monsieur le Ministre, vous avez trahi la vérité, vous nous avez menti à de nombreuses reprises. Je suis intervenu en octobre 2009, il y a plus d'un an, et vous terminiez votre réponse à mon interpellation en disant : « *Je voudrais rassurer M. Kubla, qui critiquait dès le départ cette caisse, sur le fait que cette caisse fonctionne, qu'elle a été mise directement en activité et qu'on verra les résultats d'ici la fin de l'année, ou au plus tard d'ici début 2010* ». On voit ce qu'il en est.

Je vous ai encore interrogé au mois d'octobre, et vous avez fait part de toute une série de projets, d'octrois de prêts, d'investissements qui ont été consentis par la Caisse wallonne d'investissement. Le directeur de cette caisse s'est répandu dans la presse, en détaillant toute une série d'investissements qui avaient été consentis, toute une série d'octrois de prêts, Monsieur le Ministre.

On s'aperçoit que le 10 septembre, la Région wallonne répond à la Commission européenne : « *La caisse n'a pas débuté ses activités, il reste encore des modalités de fonctionnement à finaliser* ». Vous dites, à la première page de votre courrier : « *Si on a menti, s'il y a des informations incohérentes ou contradictoires par rapport à notre memorandum, oubliez-les* ». Vous le dites textuellement, Monsieur le Ministre. Vous dites même : « *Si j'ai dit cela au Parlement wallon, c'est pour rassurer les épargnants, c'est pour bien montrer que cette caisse est en pleine activité aujourd'hui* ».

Par contre, dans votre *memorandum*, vous dites : « *La caisse n'a pas débuté ses activités. On avait parlé de société interne avec la SRIW, on vous rassure, il n'y a pas de société interne, il n'y a pas eu de discussion* ». Alors qu'on sait qu'il y a eu beaucoup de discussions.

Par rapport à tout ce que vous avez répondu ici, au parlement, cela ne correspond pas à la réalité, cela ne correspond pas à ce que vous avez répondu à la Commission européenne. C'est regrettable de traiter le parlement de cette façon. C'est dommage, Monsieur le Ministre, que, même si le dossier est foireux depuis le début, vous n'osez pas assumer ce dossier, vous n'osiez pas assumer la vérité. Je trouve cela regrettable, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, mon collègue M. Jeholet a ce qu'on pourrait appeler « le syndrome du CRIC sélectif » : il choisit le compte rendu qui l'intéresse.

Or, lors de la dernière commission où la question est venue à l'ordre du jour et où j'ai posé la question avec M. Jeholet, M. le Ministre a dit explicitement que les fonds n'avaient pas encore été libérés. À ce moment-là, je n'ai entendu aucune réaction de votre part, ni de qui que ce soit. Il est donc clair, pour moi, que M. le Ministre n'a pas menti.

Cependant, l'article de *l'Écho* du 4 novembre dernier pose quand même des questions, notamment sur le fait qu'on soit passé par la SRIW pour financer une entreprise qui, normalement, devait recevoir un soutien de la Caisse d'investissement de Wallonie. D'autant plus que, depuis le début, se pose la question de l'utilité et de savoir si ce n'est pas redondant avec d'autres outils. Je trouve que, idéologiquement parlant, cette idée de banque publique – surtout quand on sait ce que les banques ont fait avec l'épargne des Belges –, est intéressante. Il me semble normal qu'il y ait des frais au départ pour le lancement d'une activité, d'un produit comme celui-là.

Cependant, il me semble important de traiter le plus rapidement possible le dossier avec la Commission européenne. J'aurais voulu vous entendre aujourd'hui sur le calendrier que vous avez arrêté avec la Commission européenne pour que la Caisse d'investissement de Wallonie débute effectivement ses activités et libère des fonds pour les PME, parce que c'est vraiment là-dessus que vous avez voulu centrer cet outil pour aider les PME. Vous m'aviez répondu à un certain moment qu'effectivement, les informations vous parvenant montraient que les banques traditionnelles n'assumaient pas leur mission de financement de ces PME actuellement et que, grâce à cet outil, nous allions pouvoir pallier ces manquements-là.

Ma dernière question concerne Triodos, puisque vous m'aviez dit que la Caisse d'investissement avait aussi validé un prêt à Triodos. J'apprends par la presse – je voudrais donc que vous confirmiez ou infirmiez l'information – que le Conseil d'administration a décidé d'annuler cet accord, ce partenariat avec Triodos. Je voudrais vous entendre sur ce sujet.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, je vais agir avec vous comme je l'ai fait avec M. Jeholet. *(M. le Ministre Marcourt s'exprime hors micro.)*

Cela ne va pas aller, Monsieur le Ministre. *(M. Jeholet s'exprime hors micro.)*

Laissez-moi faire mon métier, Monsieur Jeholet. Je ne peux pas faire mon métier si vous parlez à ma place.

Monsieur le Ministre, ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Non.

Mme la Présidente. – Si. Monsieur le Ministre, donnez-moi vos documents.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – C'est hors de question. Je ne les lirai pas.

Mme la Présidente. – Le règlement prévoit que vous allez à la tribune sans document. Veuillez me rendre vos documents, Monsieur le Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – C'est hors de question.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, vous me rendez vos documents.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Non.

Mme la Présidente. – Si, vous allez me rendre vos documents.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Non, non. Je ne le ferai pas. Je ne les lirai pas.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, vous me rendez vos documents. Vous n'avez pas la parole tant que vous ne m'avez pas rendu vos documents. Le règlement est le règlement. Il s'applique à M. Jeholet autant qu'à vous.

Tout ce que vous direz ne sera pas enregistré. Vous n'avez pas la parole, si vous ne me donnez pas vos documents.

Ceci est tout à fait ridicule.

Monsieur le Ministre, s'il vous plaît, donnez-moi vos documents. M. Jeholet a joué le jeu. Vous devez jouer le jeu.

(M. le Ministre Marcourt dépose ses documents.)

QUESTIONS D'ACTUALITÉ
(Suite)

QUESTION DE M. JEHOLET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LA CAISSE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE »

QUESTION DE M. DISABATO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LE MANQUE DE TRANSPARENCE DANS LES ACTIVITÉS DE LA CAISSE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE (CIW) »

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – C'est beaucoup plus grave que cela. Le respect de ce parlement a été bafoué aujourd'hui.

J'ai effectivement lu, dans un article, le fait qu'il y aurait eu une inadéquation entre ce que j'avais dit et ce que je voulais dire, Madame la Présidente. Je m'attendais bien évidemment à avoir une question d'un parlementaire, que ce soit une question orale, une question écrite ou une interpellation. Ce matin, évidemment, on relit une *interview* et on pose une question d'actualité. Je donne un conseil à tous les parlementaires : vous voulez poser une question d'actualité à quelqu'un ? Faites une interview le matin et, à 11 heures, vous déposez une question d'actualité. Ce règlement est stupide !

Je constate simplement que M. Jeholet, et je le remercie, a donc méprisé ce parlement, … *(Réaction de plusieurs membres.)* … je le répète, méprisé ce parlement, méprisé le travail d'un député de l'opposition, *(Réaction d'un membre.)* préférant simplement faire des *interviews*. Aujourd'hui, en trois minutes, il ne m'en reste que quatre et demie, mais je verrai combien de temps j'utiliserai en plus, ... *(Réaction de plusieurs membres.)*

Vous voulez une réponse ou vous n'en voulez pas ? Je ne suis pas … On m'a empêché d'avoir, sur un dossier qui n'est quand même pas un dossier …

Aujourd'hui, M. Jeholet a prouvé qu'il se moque du parlement, complètement. Cela, c'est un point important. Mais je le remercie parce que, aujourd'hui, c'est le début du procès Fortis, c'est le début du rappel de tout ce qui s'est passé depuis 2008. Aujourd'hui, dans ce procès Fortis, on va montrer qu'au plus haut niveau, il y a eu des connivences entre la magistrature et certains membres de l'État. *(Rumeurs.)* C'est un élément important qu'il faut relever. *(Rumeurs.)*

Deuxième élément, ...

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, puis-je, à titre ... *(M. Borsus s'exprime hors micro.)*

Mme la Présidente. – Monsieur Borsus ... *(M. Wahl s'exprime hors micro.)*

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur Wahl, un gouvernement a démissionné. Ce n'est pas moi qui ai démissionné. C'est un gouvernement tout entier qui a démissionné sur ce dossier. *(M. Jeholet s'exprime hors micro.)*

Mme la Présidente. – Nous écoutons la réponse de M. le Ministre Marcourt. Vous aurez le droit à une réplique ensuite. M. le Ministre dit ce qu'il veut dans sa réponse.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Aujourd'hui, le MR dit des choses scandaleuses à mon égard, mais ce n'est pas la manière dont je fais de la politique. Je constate qu'aujourd'hui, on ouvre un procès à Gand qui a conduit à la démission du Gouvernement fédéral. Cela, c'est un fait. *(M. Jeholet s'exprime hors micro.)*

La deuxième chose que je voudrais évoquer est la raison pour laquelle on a lancé cette opération. En 2008, nous avons eu droit à une demande forte du Gouvernement fédéral pour soutenir des entreprises financières en difficulté.

Nous avons été obligés de mettre 850 millions d'euros sur la table pour soutenir des entreprises financières victimes de la crise qualifiée à l'époque – et je maintiens qu'elle l'est toujours – de crise libérale.

J'ai relevé aujourd'hui, de manière intéressante, que M. Jeholet ne voulait pas que l'on garantisse l'épargne des épargnants. Pendant des mois, j'ai lu un Ministre des Finances qui s'appelle M. Reynders. Il a dit qu'il fallait tout faire et que, si on avait sauvé ces banques, c'était pour sauver l'épargne des épargnants. Je me sens aujourd'hui plus proche de M. Reynders que de M. Jeholet, mais je pense qu'il y a une nuance supplémentaire peut-être dans ce parti.

Élément supplémentaire : 300 millions d'euros ont été pris à la SRI, à la SOGEPA; 300 millions d'euros retirés à l'économie wallonne. Nous nous sommes dit qu'il

fallait trouver des moyens pour rendre de l'argent à la SRI et à la SOGEPA. On a créé cette caisse qui n'est pas une banque. Je peux aujourd'hui vous dire que, si on me pousse dans mes derniers retranchements, si on veut en faire une banque, je demanderai au gouvernement d'en faire une, parce que c'est un bon projet. Je vois d'ailleurs que le MOC et d'autres organismes veulent en faire une et je les soutiens dans leur démarche.

Pourquoi faut-il faire une caisse ? Parce qu'on a été obligés de suppléer la déficience des banques. On a été obligés de mobiliser des moyens importants pour résoudre ces problèmes. Tout cela a été fait.

Lorsque M. Jeholet dit, de manière scandaleuse, que je n'ai pas dit des choses ou que j'ai dit des choses contraires à la vérité – j'avais le CRIC, là, Madame la Présidente, vous m'avez empêché de le lire – je peux reprendre mot à mot tout ce que j'ai dit.

Lorsque vous dites, de manière totalement injuste, que les entreprises n'ont pas l'argent, elles ont l'argent. C'est d'ailleurs ce que M. Disabato pose comme problème, c'est que nous avons demandé, évidemment, à des organismes publics de préfinancer de manière telle que, en tout cas, les citoyens, les entreprises, le monde économique ne souffrent pas du problème de l'autorisation européenne. Nous avons donc fait deux choses. Nous avons pris des engagements de principe. Je réaffirme que, dans tout ce que j'ai dit, ce sont des engagements de principe qui ont été pris. Tous les engagements ont été souscrits.

Pour ce qui concerne le dossier Triodos, Monsieur Disabato, c'est Triodos qui a renoncé à son projet. Nous avons trouvé un projet alternatif pour répondre à cela. Ce n'est pas nous qui avons changé d'avis. C'est bien Triodos qui l'a fait.

Tout ce qui a été dit en commission est correct. Tout ce que vous avez dit à mon égard est faux. Je trouve cela indigne d'un député qui fait correctement son métier.

Je voudrais vous dire aujourd'hui que nous arriverons à faire fonctionner cette caisse, contrairement à votre volonté, et que nous libérerons les montants dès l'accord de l'Europe – comme je l'ai dit en commission, mais cela faisait peut-être moins de spectacle pour M. Jeholet –. Nous ferons en sorte que cet outil fonctionne correctement, dans le respect des règles européennes, ce que j'ai toujours voulu.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, c'est parce que j'ai beaucoup de respect pour ce parlement que, devant le côté pathétique, populiste de M. le Ministre, je ne me suis pas levé et je ne suis pas parti. *(M. le Ministre Marcourt s'exprime hors micro.)*

Vous avez l'air fort énervé, Monsieur le Ministre. Je comprends, parce que vous n'avez en rien répondu à mes questions.

Vous avez dit, pour conclure : « *On arrivera à la faire fonctionner* ». C'est tout le contraire de ce que vous nous dites depuis 18 mois. C'est donc bien la preuve que vous n'avez pas dit la vérité à ce Parlement. Ce n'est pas en menaçant mes collègues, les collègues de mon groupe, en disant que vous vous souviendrez de l'interpellation. *(M. le Ministre Marcourt s'exprime hors micro.)*

Si on ne peut plus interroger un gouvernement ... *(M. le Ministre Marcourt s'exprime hors micro.)*

Attendez, c'est l'actualité ! Vous savez, la presse a fait état du *memorandum*. Elle a eu connaissance des éléments que la Région wallonne a commis et a transmis à la Commission européenne.

Par rapport à ce *memorandum* et ce que vous avez dit en commission pendant 18 mois, il y a deux réalités totalement différentes, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Je vais parler des solutions, plutôt que des problèmes. Je pensais avoir un débat serein, mais nous ne l'avons pas eu car, avec les propos de M. Jeholet, c'était difficile.

En tout cas, j'y reviendrai plus tard en commission afin d'avoir un vrai débat et de pouvoir analyser les chiffres convenablement, puisque des chiffres erronés ont été donnés dans les *interviews,* notamment. Dire que cela coûte quatre millions d'euros à la Région, ce n'est pas vrai actuellement, puisqu'il y a un placement à long terme qui rapporte 3,79 %.

Il m'aurait intéressé de connaître votre calendrier par rapport à la Commission européenne. En effet, lorsque le problème sera réglé avec la Commission européenne, nous pourrons véritablement résoudre tous les problèmes.

MOTION DE PROCÉDURE

Mme la Présidente. – Monsieur Borsus, vous souhaitiez intervenir par motion d'ordre.

M. Borsus (MR). – Je serai extrêmement bref, Madame la Présidente.

Je souhaiterais vous demander de saisir la Conférence des présidents de l'incident qui vient de se produire. Cet incident repose sur deux éléments.

Premier élément, je cite les propos tenus par M. le Ministre dans cette travée en disant : *« Je m'en souviendrai »*.

Deuxième élément, je relève les propos tenus à l'égard du Parlement et d'un de ses membres. Autant le

débat politique doit avoir lieu, autant un certain nombre de règles, de règlements, d'attitudes me paraissent devoir être respectés.

Je vous remercie par avance.

Mme la Présidente. – Monsieur Borsus, votre demande sera examinée en Conférence des présidents.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ
(Suite)

QUESTION DE M. BOLLAND À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES RÉCENTES DÉCLARATIONS DE M. LE MINISTRE CONCERNANT L'ABSURDITÉ DE CERTAINES RÈGLES URBANISTIQUES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bolland à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les récentes déclarations de M. le Ministre concernant l'absurdité de certaines règles urbanistiques ».

Je vous rappelle que ce règlement a été adopté par le parlement. Que mon travail est de le faire respecter et que, jusqu'à ce que l'on modifie le règlement, on vient sans papier à la tribune.

La parole est à M. Bolland pour poser sa question.

M. Bolland (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je profite de l'occasion pour me réjouir de poser une question d'actualité.

Je constate qu'il y a une question d'organisation au niveau du parlement. Manifestement, et sans polémiquer, la question qui vient d'être posée n'est pas une question d'actualité, mais est une question qui mérite un débat en profondeur.

Or, il y a de cela quinze jours, personnellement, j'avais adressé une question d'actualité qui m'a été refusée. On m'a dit : « *Vous la poserez en commission parce que c'est une question qui mérite un débat en commission* ». J'aimerais qu'il y ait une réflexion au niveau du Bureau sur la manière dont les questions adressées par les parlementaires sont reprises. Mais tout doit être amélioré, bien entendu.

Je pense que la question qui vient d'être posée mérite un débat en profondeur, compte tenu de l'importance du dossier soulevé par M. Jeholet, et certainement pas du *show* en trois minutes dans le cadre d'une question d'actualité.

Je vais essayer de ne pas faire de *show* non plus. Monsieur le Ministre Henry, bonjour. *(Rires.)* Je finirai par détendre l'atmosphère aujourd'hui.

Le groupe *Sud Presse,* début de semaine, a relayé certains de vos propos – alors, on sait bien que parfois, les titres dans la presse, vous savez ce qu'il en est – en disant que vous considériez qu'un certain nombre de règlements communaux en matière d'urbanisme sont obsolètes, désuets à tout le moins. Ces déclarations m'ont simplement interpellée.

Ce n'est pas un débat en profondeur, c'est une question d'actualité, par rapport à trois points. Premièrement, par rapport à vos compétences et à la politique menée par les services de l'urbanisme qui dépendent de vous, deuxièmement, par rapport à une mission importante de la Région wallonne, qui est la tutelle sur les communes, troisièmement, par rapport à la Déclaration de Politique régionale.

Par rapport à la mission de l'urbanisme, j'aimerais savoir, dans le cadre de la surveillance et de l'application de ces règlements absurdes ou désuets, peu importe – évidemment certains doivent être modernisés –, si vous avez déjà donné des consignes à vos services au niveau des fonctionnaires de l'urbanisme par rapport à cette problématique.

Deuxièmement, au niveau de vos services, a-t-on procédé à un recensement du nombre de règlements considérés ? De quelle manière vous êtes vous concerté avec votre Collègue, M. le Ministre Furlan, chargé de la tutelle ? De quelle manière par rapport à ces règlements, comptez-vous faire jouer aussi la tutelle d'une manière ou d'une autre ?

Troisième élément, dans la Déclaration de politique régionale, et c'est un point très important de la DPR, il est prévu que toute décision prise au niveau du Gouvernement, au niveau de la Région, ne pourra pas avoir de conséquences financières sur les communes sans être compensées. Avez-vous une idée de la manière dont la modification de ces règlements – la modernisation de l'absurdité, disons – entraînerait des conséquences financières pour les communes ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question qui est effectivement inspirée par un article d'actualité. Mais je crois qu'il ne sera pas possible de la traiter en profondeur en si peu de temps. Je pense simplement que vous allez un peu vite en besogne dans les questions que vous posez.

Le sens des propos que j'ai tenus – qui ont, bien sûr, été résumés dans la presse comme souvent dans la manière où l'on peut avoir un débat politique et un échange d'idées –, c'est de dire qu'il y a besoin d'avoir

une réflexion sur les différentes réglementations existantes, chacun à son niveau, et ce n'est pas forcément dans une logique de tutelle vis-à-vis des communes.

Je pense qu'il y a un pouvoir normatif et de décision qui se joue au niveau des communes. Il y en a un autre qui se joue au niveau régional. Simplement, il y a des lignes de force en aménagement du territoire, déterminées dans la Déclaration de politique régionale, qui ne sont pas nécessairement celles qui sont concrétisées dans l'ensemble de la réglementation, que ce soit la réglementation communale, que ce soit la réglementation régionale. C'est donc bien pour cela que nous avons un programme très important d'évaluation du code qui a été lancé et qui sera un aspect très important de cette législature.

La question se pose, bien entendu, au niveau communal aussi, et je pense que nous sommes interpellés, les uns et les autres, sans arrêt par rapport à des décisions d'urbanisme. Je l'ai été d'ailleurs très souvent, y compris par les parlementaires, par des décisions d'urbanisme local, par des décisions régionales basées sur telle ou telle réglementation.

Je pense qu'il y a aussi une disparité très importante entre les réglementations communales. Il ne s'agit pas là de juger, mais d'amener tout le monde à réfléchir à ces différentes orientations et à voir de quelle façon, à tout le moins, certaines réglementations doivent évoluer dans la mesure où certains textes datent parfois d'après la guerre, je pense à des plans d'aménagement de plusieurs dizaines d'années, dont certains schémas de structure. Forcément, des choses ont évolué, le monde a évolué depuis ces années. Il est donc clair que cela doit nous interroger aux différents niveaux. C'est simplement cela, le sens de ce que j'ai voulu dire. Je pense que la discussion qui a eu lieu, ces deux derniers jours, notamment – ce n'est pas relaté dans l'article de presse, car il était antérieur à cela – à l'occasion de la Conférence de la CPDT, à laquelle vous avez d'ailleurs participé, hier, à Liège, a bien pu montrer tous ces enjeux-là, grâce aux différentes recherches menées par les universités qui nous montrent comment nous allons devoir, dans l'ensemble de ces réglementations, évaluer les nouveaux défis qui sont face à nous.

C'est simplement cela le sens de mes déclarations et je souhaite que nous puissions le faire ensemble dans les prochains mois et tout au long de la législature.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Évidemment, Monsieur le Ministre, je suis entièrement d'accord avec vous. Il y a une DPR et autant la traduire le plus profondément possible pour mener une réflexion.

Je voudrais simplement faire deux suggestions par rapport au réseau des fonctionnaires délégués de l'Urbanisme. Peut-être que, lorsqu'ils voient un règlement à moderniser – et il y en a –, pourraient-ils servir d'aide ou de conseillers à la commune qui parfois en a bien besoin ?

Je reviens ensuite sur ce point important : en matière d'Urbanisme, les services sont souvent surchargés par le poids de la réglementation, nous en avons déjà parlé ensemble. Les modifications qui sont intervenues au niveau de la réglementation de délivrance des permis de bâtir, avec tous les nouveaux formulaires, etc., cela pèse beaucoup. Il faudra donc, dans quelques mois, procéder à une évaluation pour voir dans quelle mesure, il y a une surcharge réellement coûteuse pour les communes. En tout cas, nous travaillerons, bien entendu, ensemble sur ce point-là.

QUESTION DE M. DESGAIN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA PRIVATISATION DE LA SONACA »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Desgain à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la privatisation de la SONACA ».

La parole est à M. Desgain pour poser sa question.

M. Desgain (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, il me revient par la presse que la Commission européenne a engagé une procédure d'enquête informelle concernant la SONACA à propos de la couverture des risques sur le change du dollar. C'est toujours une procédure préoccupante quand elle est engagée comme cela, j'espère qu'elle se limitera à la procédure informelle et qu'une procédure formelle ne sera pas engagée, parce que cela pourrait avoir des conséquences plus gênantes.

Il me revient également par la presse qu'à l'occasion d'une discussion en Conseil des Ministres, vous avez évoqué la possibilité d'engager une privatisation de la SONACA, considérant sans doute qu'après deux exercices difficiles (2008 et 2009) avec des pertes importantes, et voyant la situation économique de l'entreprise s'améliorer, cette perspective pouvait, à nouveau, être envisagée.

Ma première intuition, c'est que c'est peut-être un peu tôt, vu la fragilité de la relance économique et l'évolution parfois un peu complexe à analyser du cours du dollar par rapport à l'euro, notamment puisqu'on parle par ailleurs de « guerre des changes » au niveau international.

J'aurais voulu avoir votre sentiment sur l'évolution de ce dossier, que vous puissiez me faire un point rapide

sur la procédure en cours par rapport à l'enquête informelle engagée par la Commission et que vous puissiez me dire ce que vous préparez ou envisagez par rapport à une éventuelle privatisation ou cession d'une partie des participations publiques à une entreprise privée.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, contrairement à la question précédente, c'est une vraie question d'actualité *(Rires dans l'Assemblée.)* puisqu'il n'y a pas eu de génération spontanée de la question …

M. Jeholet (MR). – Comme celle posée par M. Bolland.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je ne parle que des choses qui me concernent. Quand on connaîtra le nombre de chapelles à l'intérieur du MR, on aura fini. Liège ressemblera au Champ clocher. *(Réaction de MM. Crucke et Jeholet.)*

La SONACA a vécu, ces dernières années, des cycles extrêmement complexes en fonction du caractère aléatoire de la conjoncture.

Par ailleurs, j'ai toujours indiqué que la Région wallonne n'avait pour objectif d'être actionnaire d'une entreprise que dans la mesure où elle démontrait sa plus-value et qu'elle pouvait, au travers de cette participation, garantir un meilleur développement économique ainsi qu'une meilleure protection de l'emploi.

Troisième élément, et cela me paraît important, nous devons intégrer le fait que le secteur aéronautique est passé d'un secteur totalement intégré, où notamment Airbus était non seulement le concepteur de l'avion, mais le fabricant de l'avion et l'assembleur de l'avion, à un modèle plus tourné vers l'automobile où l'assembleur est distant du fabricant, et cela a modifié considérablement Airbus.

Rappelons que même si la SONACA a des clients de grande qualité que sont Bombardier, un peu Boeing et Embraer, mais aussi Dassault, il a comme premier client Airbus. Cette modification nous a donc fait réfléchir collectivement à un certain nombre d'éléments. Parallèlement à cela, nous avons été contactés par un certain nombre d'investisseurs qui ont marqué un intérêt pour participer au capital de la société.

Dès 2007, nous avons eu des contacts avec une banque d'affaires pour organiser les choses et aujourd'hui, ce que je tiens simplement à dire, c'est que le dossier est ouvert, qu'il n'y a pas d'urgence, qu'il n'y a pas de précipitation. Nous avons ouvert le dossier pour regarder comment cette volonté collective, que nous avons au niveau du Gouvernement wallon, de défendre l'activité économique, le centre de décision et l'emploi dans le bassin de Charleroi, peut être rencontrée. Il est vrai qu'au niveau de l'Union européenne, nous avons des contacts, puisque comme vous le savez, dans le cadre du dossier « couverture des risques de change », un certain nombre d'opérations ont été menées, mais celles-ci sont aujourd'hui en cours. Je reviendrai donc devant vous ultérieurement, car mon temps de parole est écoulé et je ne voudrais pas deux fois d'affilée exagérer à cet égard.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour les premiers éléments de réponse qu'il a apportés. Ils me rassurent dans un premier temps, parce que je pense que ma perception première était que le moment n'était pas nécessairement le bon pour engager une opération de privatisation. D'autant que celle-ci pourrait être délicate et pourrait avoir des conséquences sur l'emploi. Je pense que ce sont ces éléments-là qui doivent nous guider dans l'avenir de cette entreprise et dans le type d'actionnariat qu'on lui choisit. Il faut qu'elle puisse poursuivre, que son activité soit pérennisée et que son implantation sur le territoire de la Région wallonne le soit tout autant. Je pense que ce sont deux éléments-clés qui doivent présider à l'attitude du Gouvernement wallon dans ce dossier. À ce stade, envisager une privatisation dans un contexte difficile, fluctuant et où le cours du dollar est aléatoire, me paraît pour le moment très risqué.

QUESTION DE M. DAELE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE PARCOURS D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Daele à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le parcours d'accueil des primo-arrivants ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Écolo). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, lors des débats dominicaux, j'ai pu entendre Mme la Ministre fédérale de l'Égalité des chances prendre position par rapport à un parcours d'initiation civique mis en place en Flandre, et qui d'ailleurs y est obligatoire. Celle-ci louait un peu ce parcours et, de manière indirecte, sollicitait aussi la Région wallonne à pouvoir en faire de même.

Je voulais donc connaître votre position par rapport la mise en place d'un tel parcours en Région wallonne,

sachant qu'un parcours d'initiation civique est inscrit dans la Déclaration de politique régionale visant à pouvoir fournir du soutien et de l'information aux primo-arrivants, avec différents modules, que ce soit un cours de français, d'alphabétisation, l'initiation au civisme, à la vie pratique, etc. Je voulais savoir si vous avez déjà avancé dans la mise en œuvre de cet élément de la DPR, si vous aviez des échéances à nous fournir par rapport à cela, ainsi que la manière dont vous envisagez la mise en œuvre plus concrète d'un tel parcours.

(Applaudissements sur les bancs d'Écolo.)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, votre question relève effectivement bien de l'actualité, sans vouloir enfoncer le clou sur les discussions et les débats du jour, mais, forcément beaucoup de débats, ce week-end et cette semaine y ont été consacrés, puisque vous savez également que je viens d'organiser un colloque européen, lundi et mardi, qui portait sur le thème des migrants intitulé : « *Quelle politique et quelle stratégie mettre en place ?* », en parlant aussi beaucoup de transversalité.

Nous avons eu l'occasion d'entendre des experts de différentes nationalités européennes, bien sûr, mais aussi des experts de notre pays et des trois Régions. La question de l'*inburgering* a été aussi évoquée et elle était à l'ordre du jour des travaux.

J'en reviens effectivement à votre question. Que faisons-nous en Région wallonne ?

Effectivement, la Déclaration de politique régionale prévoit, sur la base de ce qui existe, bien sûr – les organismes, mais aussi les initiatives en Région wallonne –, de mettre en place un véritable parcours d'accueil et d'insertion des primo-arrivants pour leur permettre effectivement de bien vivre chez nous et surtout de bien vivre en pleine autonomie. Pour cela, on prévoit un programme transversal centré sur trois axes majeurs :

– l'apprentissage de la langue : le français ou à tout le moins l'alphabétisation;

– l'insertion à la vie pratique, des modules d'initiation à la citoyenneté;

– et aussi une certaine orientation en termes socio-professionnels.

À cet égard, à l'agenda également, vous tombez bien puisque je dois rencontrer la Commission wallonne pour les questions relatives à l'intégration des personnes d'origine étrangères dans une dizaine de jours, le 22 novembre prochain, avec deux thématiques importantes à l'ordre du jour en termes de stratégie que nous pouvons mener en Région wallonne par rapport à ces questions : d'une part, la définition et la mise en œuvre future de ce parcours d'accueil et d'insertion des primo-arrivants, mais aussi, en termes de question d'égalité des chances et de lutte contre toutes les formes de discrimination, un plan « égalité » qui sera aussi un plan transversal qui mettra en œuvre les actions dans l'ensemble des départements de notre Région.

Dès lors, vous comprendrez qu'après les échanges et les débats qui auront lieu au sein de cette Commission consultative, je tiendrai compte bien sûr des remarques et des avis pour présenter une note au Gouvernement wallon et, en termes d'échéance, je souhaite faire tout cela avant la fin de l'année. Voilà du travail sur la table.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Daele.

M. Daele (Écolo). – Avant la fin de l'année parlementaire, j'imagine, sinon cela ira très vite. Il me semble que cela va dans le bon sens, pour autant que cela puisse respecter vraiment les principes d'égalité et de respect des personnes – je n'ose pas imaginer que vous n'y soyez pas attentive –, que cela puisse donner des clés aux personnes qui arrivent en Région wallonne, de manière à pouvoir s'intégrer le mieux possible dans la vie sociale, économique, culturelle de notre Région, de manière à ce que ce soit une réussite pour les accueillis ainsi que pour les accueillants. Dans ce cas-là, on est aussi dans le *Win-Win.*

QUESTION DE M. BORSUS À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LA RÉACTION DE LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT « OURTHE-AMBLÈVE LOGEMENT » SUITE À L'INTERVENTION DE MARIE-DOMINIQUE SIMONET DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ PUBLIC »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la réaction de la société de logement « Ourthe-Amblève Logement » suite à l'intervention de Marie-Dominique Simonet dans le cadre d'un marché public ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je souhaiterais à la faveur de cette question d'actualité pouvoir faire le point avec vous concernant ce qui l'est convenu d'appeler, à ce stade en tout cas, « l'affaire Simonet ».

Nous savons que notre Parlement a souhaité faire de la nouvelle gouvernance – hier encore nous étions réunis pour en débattre – un des éléments majeurs de son action. La Déclaration de politique régionale comme un certain nombre d'autres accords politiques antérieurs ont fait de cette nouvelle gouvernance, un des éléments majeurs du redéploiement wallon.

Quelle ne fût pas notre stupéfaction d'apprendre – j'emploie le conditionnel – qu'un conseil d'administration, unanimement indigné, aurait souhaité réagir à la faveur d'une correspondance officiellement adressée par la présidente de ce conseil d'administration et de cette société de logement. Réaction par rapport à des pressions visant à obtenir des explications, peut-être des infléchissements d'attitudes dans le contexte de l'attribution d'un marché lié, pour lequel le mari de la Ministre concernée aurait soumissionné.

Nous sommes dans du jamais vu au niveau régional wallon, tentés, à tout le moins, d'obtenir des explications, à plusieurs reprises, semble-t-il, puisque la Meuse, dans sa livraison liégeoise de ce matin, signale que Mme la Ministre a, elle-même, téléphoné et qu'ensuite sa collaboratrice a téléphoné pour obtenir des clarifications quant au fait que le conjoint de la Ministre aurait été écarté d'un marché public.

Il y a des procédures pour ce faire. Lorsqu'un soumissionnaire est inquiet ou souhaite des informations par rapport à un marché public, il a le droit en fonction de la législation, je me permets de vous la rappeler, d'écrire et d'obtenir toutes les clarifications qui lui sont nécessaires. Je souhaite dès lors, Monsieur le Ministre le Ministre, vous demander : quelle est votre connaissance de cette affaire ?

Deuxième question, avez demandé toute information quant à l'attitude ainsi dénoncée par la société de logement ? Ce fait est-il isolé ou s'agissait-il d'une énième attitude de la Ministre concernant l'attribution de marchés ? Y a-t-il eu, en ce qui concerne ce dossier, des éléments problématiques qui justifiaient peut-être l'attitude de la Ministre ?

Que dire encore – mais cela relève plutôt de vos confrères et de nos consœurs et confrères de la Communauté française –, d'une Ministre qui utilise son personnel ministériel pour tenter d'obtenir des clarifications, des informations, voire des influences au bénéfice strictement privé et financier de son conjoint. On est, comme le soulignait un quotidien ce matin, du point de vue éthique, dans une situation gravement problématique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, on se situe, sur la base des informations que j'ai pu récolter aujourd'hui, dans le cadre d'un marché public, d'une attribution, d'un marché de services pour la vente de deux terrains.

Le 21 septembre, la société de logement prend sa décision, attribue le marché. Le 22 septembre, par courrier, l'information est donnée à l'ensemble des soumissionnaires qui n'ont pas été retenus, avec la précision, comme il se doit, qu'une possibilité de recours leur est offerte auprès du Conseil d'État endéans les 60 jours. Et le 26 octobre, le Conseil d'administration se réunit et entend un rapport oral de la part de sa présidente qui fait état de contacts qu'elle a eus avec la secrétaire de la Ministre, lui demandant des explications par rapport à ce dossier.

Suite à ce rapport oral, s'ouvre un débat au niveau du conseil d'administration qui estime devoir réagir, ce qu'il fait, par voie de courrier, le 29 octobre, pour faire part de son indignation. Ce n'est pas le terme exact, mais comme je n'ai pas de papier, vous ne m'en voudrez pas de ne pas être précis dans le terme. Je pourrai, éventuellement, le préciser ultérieurement par rapport à ce coup de fil qui est apparu, je vous le dis bien, au mois d'octobre sur une décision prise au mois de septembre.

Comme Ministre du Logement, je porte un jugement sur la société et je crois extrêmement important de dire que dans ce cas d'espèce, la société de logement a parfaitement respecté les procédures du début à la fin : au début, en lançant un marché public, à la fin, en réagissant par rapport à une démarche, comme elle l'a fait par l'intermédiaire d'un courrier et en reprécisant, comme on le sait, qu'une demande écrite est toujours de l'ordre du possible. C'est ce qui est prévu par l'article 80, § 3, de l'arrêté de 1996 dans les marchés publics, pour un soumissionnaire qui souhaiterait avoir la décision, la délibération précise et les explications qui justifient le fait de son éviction.

Voilà, dans l'état actuel, les informations que j'ai reçues, pour ce qui concerne les compétences qui sont les miennes, à savoir comme Ministre du Logement. Et je compte bien entendu rester pleinement dans ces compétences-là, pour l'énumération des faits liés à ce que vous appelez, comme vous voulez les appeler.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour la clarté de votre intervention. Je pense qu'effectivement la société de logement a réagi d'une façon totalement adéquate.

Rappelons, Monsieur le Ministre, qu'il y a un administrateur qui représente la Région wallonne et un Commissaire du Gouvernement au sein de ce conseil d'administration qui ne manqueront pas de vous adresser un rapport quant à ce qui paraît, à tout le moins, être un comportement qui est, du point de vue éthique, indélicat. Nul doute que le Gouvernement, par votre intermédiaire, va être prochainement saisi d'un rapport quant à cette affaire.

En effet, alors même que le délai de recours pour introduire précisément une requête au Conseil d'État n'est pas abouti, alors même que chacun a été indubitablement informé du fait qu'il est retenu ou non retenu, alors qu'il y a d'autres voies d'information, Mme la Ministre, elle-même, téléphone. Un deuxième coup de fil a lieu pour obtenir des informations supplémentaires, peut-être d'ailleurs pour alimenter un recours éventuel.

Troisième élément, est-ce normal qu'un Cabinet ministériel s'occupe d'un certain nombre d'affaires privées du conjoint de la Ministre ? Nous sommes, comme beaucoup d'autres, indignés !

QUESTION DE M. JAMAR À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE CADRE DES ÉOLIENNES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jamar à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le cadre des éoliennes ».

La parole est à M. Jamar pour poser sa question.

M. Jamar (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, oserais-je dire Messieurs les Ministres puisque je m'adresse à M. Henry, mais je pense que M. le Ministre Nollet qui est présent est tout autant concerné, voire peut-être également M. Furlan dans un cadre bien spécifique.

Le cadre des éoliennes, on en parle beaucoup. On est en pleine actualité à la fois médiatique, météorologique et dans les déclarations faites récemment puisqu'on a pu vous lire, Monsieur le Ministre, sous le titre – et je n'aime pas en rajouter – : *« la reculade du Ministre Henry sur les éoliennes le long de l'autoroute E40, à hauteur d'Oreye et la suppression de toutes les éoliennes : 8, 4, 2, 0 »*. On a pu vous lire en disant : *« pour la fin de ce mois* – donc fin novembre –, *on aurait enfin le cadre des éoliennes ».*

On recense, à la fin du mois d'octobre, à peu près 67 dossiers, sur l'ensemble de la Région wallonne, en cours d'instruction. Je sais que certains sont totalement contre, d'autres sont totalement pour, mais je crois qu'il reste énormément de municipalistes et de citoyens qui s'interrogent sur le bien-fondé ou non de telles implantations.

Ma question d'actualité est vraiment d'actualité, Monsieur le Ministre, oui ou non, aurons-nous un cadre des références pour la fin de ce mois ? C'est ce que j'ai pu lire dans la presse, en italique. Je ne sais si c'est vous qui vous êtes prononcé, un porte-parole ou un attaché de presse. Si on a ce cadre de référence pour la fin de ce mois, est-ce que ce sera une circulaire, un arrêté, un décret ou faudra-t-il attendre le printemps prochain pour en avoir les prémices ?

N'est-il pas possible d'obtenir, dès à présent, les grandes lignes directrices puisque nous sommes, toutes et tous quasiment, confrontés à l'obligation de donner un avis avant que vous-même vous ne puissiez donner une décision définitive ?

Je suis conscient que votre position en la matière n'est pas aisée quand on veut voir tous les avis qui sont donnés par tous les organismes possibles et imaginables. Mais j'observe néanmoins que depuis octobre 2009, tout a déjà été demandé au Parlement, votre note méthodologique de janvier 2010 rappelait le travail.

Vous avez organisé une table ronde. Il y a septante personnes, à en lire les rapports, qui ont participé à cette table ronde juste avant et juste après les grandes vacances. Ne pourrions-nous pas avoir la primeur des grandes lignes parce que nous sommes tous concernés par énormément de dossiers qui tombent sur notre table ? Et nous, conseillers municipaux, avec la population, nous devons prendre attitude dans des délais très stricts et très réduits, notamment sur les distances : 300 m, 500 m, etc.

Nous sommes toujours sous l'empire de la législation circulaire « Foret-Daras » de 2003; M. Antoine s'était abstenu de prendre ses responsabilités en la matière durant toute la législature précédente. Je crois qu'il est grand temps de nous donner les grandes lignes de votre politique en la matière dans des délais brefs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Député, il y a deux volets dans votre question : un est d'actualité, l'autre est plus discutable. Celui d'actualité, c'est évidemment celui sur Oreye, et j'y viens tout de suite.

L'autre par contre c'est moins évident parce que je pense avoir déjà été interrogé, en particulier par votre groupe, j'hésite entre quinze et vingt fois ces derniers mois, sur le cadre de référence, sur la méthodologie, et j'ai bien annoncé à chaque fois qu'effectivement, lors de cet hiver qui va bientôt commencer, nous aurons une décision. Vous avez lu fin du mois, mais cela n'est pas correct. *(Réaction d'un membre.)* Tout à fait, quelqu'un s'est trompé. Ce ne sera pas fin du mois, ce sera cet hiver, comme je l'ai déjà déclaré plusieurs fois au Parlement.

Vous avez bien fait de rappeler que des étapes très importantes de consultations ont été menées, un gros travail a été mené en particulier par les Cabinets de l'Énergie et de l'Aménagement du Territoire, mais aussi par les autres Cabinets, puisque plusieurs Ministres sont concernés, je pense notamment aux Pouvoirs locaux, sur l'ensemble des questions du cadre éolien. Je ne vais pas, ici, réexpliquer toute la méthodologie et toutes les questions qui sont posées. Le Gouvernement n'a pas encore été saisi des conclusions qui sont à peu près finalisées maintenant, des différentes auditions et des conclusions du groupe de travail.

Sur la partie Oreye, vous avez cité un titre qui est un peu ambigu car il parle de « reculade ». Que se passe-t-il dans ce dossier ? Il n'y a pas de changement sur le fond, c'est un dossier dont j'ai été saisi au tout début de mon mandat, au mois d'août 2009, et pour lequel j'avais

donné le permis pour quatre éoliennes sur huit. Ce permis a, malheureusement, été attaqué au Conseil d'État et cassé par celui-ci, le Conseil d'État demandant des précisions sur trois points :

– la sécurité aérienne;

– le sous-sol;

– les oiseaux pour lesquels il y avait un avis négatif du DNF.

Sur les deux premiers points, des études complémentaires ont été faites. Il y a d'ailleurs eu une enquête publique nouvelle et le demandeur a satisfait aux demandes.

Sur le troisième point, cela n'a pas été le cas, c'est la raison pour laquelle le DNF a maintenu son avis négatif. Et donc étant amené à statuer, de nouveau, sur ce recours puisque la décision que j'avais prise a été cassée par le Conseil d'État, j'ai constaté qu'il n'était pas répondu à l'ensemble des demandes du Conseil d'État et il m'a semblé plus raisonnable de ne pas donner le permis dans ces conditions-là, qui aurait été juridiquement non solides. J'ai donc simplement signalé au demandeur que s'il répondait à l'ensemble des demandes du Conseil d'État, nous pourrions alors réexaminer une nouvelle demande de permis.

Il n'y a donc pas de changement sur le fond, c'est juste une volonté d'avoir une décision juridiquement sérieuse.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Après cette ovation, revenons aux choses sérieuses. *(Rires.)* Je n'ai pas la prétention de dire qui, entre la journaliste et M. le Ministre, a raison. Je lis en italique dans la presse, que je ne lirais pas, puisqu'on ne peut avoir de papier, que …

M. Cheron (Écolo). – Vous l'avez inventé vous-même !

M. Jamar (MR). – Ne m'interrompez pas, Monsieur Cheron.

Le Cabinet de M. le Ministre Henry dit clairement à la presse : *« pour la fin du mois de novembre, on aura un cadre de référence »*, c'est en italique dans *La Libre Belgique.* Alors, soit je déchire mon journal devant vous ou je vous le donne, Madame la Présidente et on en termine. Soit on me dit, aujourd'hui : *« On s'est trompé et ce sera pour le mois de janvier ».* Je connais soixante dossiers dans lesquels les communes doivent rendre des avis dans le mois. On attendra janvier. Ma commune a voté un moratoire, en attendant de connaître la distance à respecter par rapport aux habitations (400 m, 800 m, ...) On n'en sait rien du tout ! Et il y a beaucoup de municipalistes, ici, tout partis confondus qui sont confrontés au problème.

Je prends acte du fait que nous n'avons aucune réponse. Et ce n'est pas la quinzième ou la vingtième fois que nous interpellons sur la question. Cela veut dire que cette question demande manifestement une réponse, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. J'interrogerai la journaliste pour en savoir plus.

(Applaudissements sur les bancs du MR.)

QUESTION DE M. BINON À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA LÉGALITÉ DES PANNEAUX D'AFFICHAGE LED EN RÉGION WALLONNE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Binon à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la légalité des panneaux d'affichage LED en Région wallonne ».

La parole est à M. Binon pour poser sa question.

M. Binon (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, nous avons lu, hier, dans la presse, que la chasse aux panneaux d'affichage LED était lancée à Charleroi. En effet, vos services par la voix de votre fonctionnaire délégué, ont fait mettre les scellés sur un panneau LED illégal, ce qui est tout à fait respectable et normal.

Nous lisons aussi dans l'article que tous les panneaux carolorégiens sont placés illégalement et que donc, les annonceurs n'ont qu'à bien se tenir.

Allez-vous mener la même la politique dans toute la Région wallonne ?

Concernant les panneaux LED placés sur des camionnettes ou des remorques stationnées, parfois, pendant plusieurs semaines ou quelques mois au même endroit, qui peuvent apporter des problèmes au niveau de la sécurité routière, allez-vous prendre ces installations comme des installations temporaires ?

Quelle sera votre politique dans ce domaine, puisque, comme le titrait la presse : *« La chasse est ouverte » ?*

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Député, j'ai eu, sur le caractère assez technique de cette question, l'occasion de m'exprimer déjà, il y a quelques semaines, en Commission, lors d'une question de Mme Salvi, sur ce même sujet.

J'avais bien expliqué – je vous conseille de relire la réponse – qu'effectivement, il relevait de l'autonomie communale de voir de quelle manière réglementer ce type d'affichage. Cela ne voulait pas dire, bien entendu, que peut-être, nous pourrions aussi avoir cette discussion dans le cadre de la discussion de l'évaluation du CWATUPe, mais en tout cas, qu'il y a un Règlement général au niveau wallon et une autonomie de gestion possible au niveau des communes. Je crois aussi qu'il faut admettre qu'une commune n'est pas l'autre et il faut aussi tenir compte de cela dans l'évaluation des choses.

Deuxièmement, par rapport à ce que vous dites pour Charleroi – je comprends que cela motive plus votre question d'aujourd'hui –, à ma connaissance, il s'agit notamment, de situation où il n'y a pas de permis et où il n'y a pas respect des réglementations générales actuelles régionales, c'est-à-dire, notamment, en mettant ce type de panneaux sur un toit.

Et donc, évidemment, s'il n'y a pas de permis – alors qu'il est tout a fait clair dans le CWATUPe que ce type de dispositif peut être envisagé, mais dans certaines conditions, dans certaines zones et en respectant un minimum d'aspect réglementaire. Et après, la commune peut préciser les choses, et il y a quand même des choses prévues au niveau régional – et si les réglementations élémentaires ne sont pas respectées, il me paraît normal que les scellés soient placés sur ce type d'installation. Voilà ce que je peux vous répondre.

Pour le reste, concernant la question plus précise relative aux remorques, je vous propose que nous y revenions plus en détail pour examiner les choses plus techniquement, parce que je n'étais pas au courant que vous vouliez avoir une explication sur ce point précis.

(Mme Cornet, première Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je pense que l'on reviendra en Commission avec ces panneaux mobiles pour voir sous quelle réglementation vous pensez qu'ils vont tomber. Je pense aussi, qu'ils apportent beaucoup de nuisances le long des voiries et des axes régionaux ou communaux. Comme vous me le proposez, on viendra en Commission sur ce problème.

QUESTION DE M. SENESAEL À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES PROPOS INTOLÉRABLES TENUS PAR M. BERLUSCONI »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question de M. Senesael à M. Demotte, Ministre-Président, sur « les propos intolérables tenus par M. Berlusconi ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, comme Madame la Présidente vient de le dire, M. Berlusconi a tenu des propos discriminatoires, à propos de la communauté gay, en prononçant cette phase : *« Il faut mieux avoir la passion des belles femmes que d'être gay »*. D'autant plus que l'on sait que la passion pour ces belles femmes étaient vis-à-vis de femmes mineures. Ces propos insultants font suite à d'autres propos tenus par Monseigneur Léonard ou Benoît XVI.

En tant que Ministre-Président de la Région wallonne et après que ce Parlement ait voté à l'unanimité des partis démocratiques représentés à l'époque, la résolution contre l'homophobie et initié la journée nationale du 17 mai, Journée de lutte contre l'homophobie, résolution qui n'avait pas été suivie, à l'époque, d'ailleurs, par le Front national et on comprend pourquoi, on revit des moments pénibles dans la dignité humaine et pénibles aussi pour celles et ceux qui doivent assumer parfois de manière difficile leur orientation sexuelle.

Au moment où la Belgique préside l'Europe, au moment où la Région wallonne a un rôle particulièrement important à jouer dans cette présidence, quels sont, Monsieur le Ministre-Président, les outils dont vous disposez pour faire entendre non seulement notre mécontentement, mais aussi tout ce qui est permis d'utiliser comme moyens légaux et dignes pour que les membres de la communauté qui ont été atteints par ces propos puissent être considérés comme des personnes et des citoyens à part entière dans notre société ?

(Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, il est clair que ces propos sont intolérables et que ce pays, je parle de la Belgique, en ce compris ses entités, tiennent à la non-discrimination par rapport aux choix sexuels faits par la population. Cette liberté est d'ailleurs reconnue dans nos textes et nous avons un arsenal législatif qui la garantit.

En ce qui concerne les propos de ce chef de Gouvernement, je ne peux évidemment pas ici, en qualité de Ministre-Président, me prononcer sur les propos des chefs d'État et de Gouvernement qui viendraient en contradiction avec les thèses qui sont les nôtres, et par là même, porter, moi, ce que notre Ministre des Affaires étrangères pourrait effectivement faire sur le plan de la scène internationale et qu'il n'a pas fait jusqu'à ce jour.

Avec beaucoup de modestie, si j'ai donné mon point de vue et rappelé la position de notre pays, je dois dire

que la première sanction, par rapport à ce type de propos, vient de la démocratie elle-même. J'espère effectivement que ceux qui en ont l'exercice, en Italie, prendront pleine conscience du caractère doublement inacceptable de ces propos, à la fois par leur aspect machiste, mais également par la prise de position sur les orientations sexuelles qui nous paraît, je l'ai rappelé, inacceptable.

Pour terminer, et vous avez compris ma conviction dans ce domaine, je ne voudrais pas davantage mettre d'eau au moulin de ce type de propos. Finalement, on sait bien que la personne à laquelle j'ai fait référence est coutumière de propos de nature provocatrice, et nous ne sommes pas ici pour leur donner davantage d'ampleur qu'ils ne le méritent. Et s'il y avait une sanction, ce serait précisément de considérer ces propos pour ce qu'ils sont.

(Applaudissements sur tous les bancs.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie des propos que vous avez tenus. Merci aussi de la conviction qui est la vôtre, de la dignité humaine que vous mettez en avant et de l'égalité des chances qui reste une préoccupation majeure au sein de ce Parlement.

QUESTION DE M. MOUYARD À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA TAXE KILOMÉTRIQUE SUR LES POIDS LOURDS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mouyard à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la taxe kilométrique sur les poids lourds ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, si je me souviens bien, depuis 2007, on parle de la mise en place éventuelle d'une vignette autoroutière en Belgique et en Région wallonne. Par la suite, il y a eu énormément de débats sur la question, on a également parlé de taxer au kilomètre les poids lourds, vu les dégâts que peuvent éventuellement occasionner ceux-ci sur nos autoroutes.

À chaque fois que le débat a eu lieu, il était convenu qu'il devait se faire dans le cadre du Benelux, sinon il avait évidemment peu de sens.

Il y a quelques semaines, les Pays-Bas ont annoncé que ce n'était plus du tout une priorité et ceci vient du fait de l'installation de leur nouveau Gouvernement.

À cette occasion, vous avez d'ailleurs répondu à un de nos collègues en Commission sur cette question, sur votre vision par rapport à la décision du Gouvernement des Pays-Bas. Ce week-end, une nouvelle déclaration émanant du Gouvernement flamand, par la voix de Mme Hilde Crevits, Ministre de la Mobilité en Flandre, indiquait que pour le Gouvernement flamand le fait que les Pays-Bas ne suivraient plus la même logique, ne devrait pas être un frein pour continuer à réfléchir et, en tout cas, cela ne le serait pas pour le Gouvernement flamand. Il s'agit donc d'une nouvelle déclaration, nouvelle péripétie dans ce long débat sur la mise en place de cette taxation.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu savoir quelle est votre réaction par rapport à cette énième déclaration dans ce dossier ? Avez-vous eu l'occasion depuis de prendre contact avec la Ministre ou avec le Gouvernement flamand pour voir exactement la portée de ces propos ? De manière plus générale, où en est-on dans le dossier en ce qui concerne notre Gouvernement ? Est-il toujours dans vos intentions d'aller dans cette voie, dans la mise en place d'une telle taxation ? Il est intéressant à l'occasion de cette question d'actualité de refaire le point sur ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, très chers Collègues, je tiens à remercier M. Mouyard parce qu'il est vrai qu'il est pleinement d'actualité de lui indiquer un certain nombre de décisions prises par le Gouvernement.

Premier élément. Celui-ci m'a confié le soin de porter les tractations avec les autres Régions pour aboutir à une approche commune, puisqu'il faut qu'il y ait un accord de coopération qui existe entre la Flandre, Bruxelles et la Wallonie pour concerner les voitures de société.

Deuxième élément, nous avons assisté au volte-face consécutif à la confection du nouveau Gouvernement hollandais qui a annoncé, sans la moindre concertation, renoncer à son projet d'une taxation au kilomètre.

Cela ne m'a pas étonné parce que nous avions eu des contacts au préalable, mais notre Collègue Mme Crevits a indiqué que pour la Flandre, et donc dans le cadre des concertations que nous devons avoir Flandre-Wallonie-Bruxelles, nous n'allions pas considérer cet élément-là comme nous handicapant dans la poursuite du projet qui est le nôtre.

Ce midi, le Gouvernement a approuvé la participation financière, nous, Région wallonne, pour 360.000 euros, à une étude qui sera réalisée par le Gouvernement flamand. Lequel assumant 1,2 million de l'étude – vous

voyez que nous avons correctement négocié pour participer à l'étude tout en ménageant notre participation financière – et celle-ci va effectivement concerner les poids lourds à travers l'eurovignette, pour la faire évoluer vers une taxation au kilomètre.

C'est une étude relativement conséquente, puisqu'il s'agit de plus de 1,5 million d'euros. Au passage, je vous signale que nos amis bruxellois n'ont pas souhaité participer à cette étude, ni à la financer pour des raisons quelque part que l'on peut comprendre, eu égard à la géographie de Bruxelles. Cette étude va nous mobiliser pendant deux ans. Elle aura différents aspects : tant sur le plan de la fiscalité, que sur le plan des moyens informatiques, des moyens de contrôle ou des incidences financières, économiques que cela supposerait à l'échelle de notre pays et pour chacune de nos Régions.

L'objectif est d'aboutir pour 2013. Le Gouvernement wallon a décidé – nous le notifierons en janvier de l'année prochaine – de donner congé à l'administration fiscale fédérale pour nous permettre de gérer à partir de la Région wallonne, à l'instar de ce que nos amis flamands font pour la protaxation. L'objectif est de pouvoir gérer, à partir de l'administration fiscale wallonne, toute la fiscalité automobile que ce soit la dimension eurovignette ou la dimension taxation de la mise en circulation ou les écobonus-écomalus.

La dernière décision du Gouvernement, est d'affecter le produit de l'eurovignette à la Sofico. Dorénavant, l'eurovignette sera une recette de la Sofico, ce qui permettra à la Sofico, pour cette perception comme pour d'autres, d'avoir une dynamique de recettes qui lui soient tout à fait propres.

Vous l'aurez compris, nous avançons, puisque nous participons à l'étude, cela ne concerne que les poids lourds, avec un objectif d'aboutir en 2013 à une taxation au kilomètre.

Voilà, de manière la plus précise possible, très chers Collègues, les décisions intervenues au Gouvernement, que ce soit aujourd'hui ou au conclave budgétaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Il est effectivement important de faire le point. Mais la DPR qui a été approuvée, malgré nous, par ce Parlement, fait état d'un système forfaitaire, et non d'un système kilométrique pour la fiscalité routière.

Ce point n'est pas clair. J'ai l'impression qu'il risquerait d'y avoir une contradiction en ce que vous venez de nous annoncer et la DPR, mais nous verrons tout cela plus tard.

QUESTION DE MME KAPOMPOLÉ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE RAPPORT DES ASSISES DE L'INTERCULTURALITÉ »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Kapompolé à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale, et de l'Égalité des chances, sur « le rapport des Assises de l'Interculturalité ».

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

Mme Kapompolé (PS). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers Collègues, je souhaite dire deux choses. Premièrement par rapport à ce rapport sur les Assises de l'Interculturalité, je veux souligner qu'il a été présenté lundi, 8 novembre dans l'après-midi, vers quatorze heures, en même temps que sur le Colloque sur les Politiques transversales en matière d'intégration organisée dans le cadre de la présidence de l'Union européenne.

Il faudrait peut-être, signaler à l'État fédéral d'être un peu plus attentif parce que c'est le type d'évènements qui intéressent tout un public en Belgique et en Région wallonne. De l'information que j'ai eue sur le terrain, il semble que cela ait quand même fâché certains acteurs.

Ma question concerne évidemment la façon dont vous allez vous mettre en phase avec ce rapport et ces recommandations puisque la majorité des recommandations et des idées contenues dans ce rapport devront être mises en œuvre par les entités fédérées, Communauté française et Région wallonne également. Comment vous mettre en phase, notamment, par rapport à tout ce que vous avez pu déjà expliquer dans le cadre de la question de mon Collègue, M. Daele, et voir comment le phasage se fera par rapport à l'État fédéral ?

Je souhaiterais également savoir quel sera le rôle des acteurs de terrain ? Je pense aux centres régionaux d'intégration qui fonctionnent dans notre Région de façon assez correcte, dans le cadre de la politique d'intégration que vous menez et savoir comment ils ont pu être intégrés dans la démarche ? Je sais que le Centre interculturel bruxellois a pu être intégré, mais à ma connaissance, les Wallons, pas nécessairement de la même manière. J'aurais bien aimé avoir votre sentiment et votre avis en la matière ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci, Madame la Députée, de m'accorder, à nouveau, la parole sur ce sujet qui est éminemment d'actualité.

On l'a lu tous dans la presse, le rapport des Assisses de l'Interculturalité est paru ce lundi et a été largement commenté.

Aujourd'hui, il touche énormément de matières et de compétences, comme l'enseignement, l'emploi, la culture, les médias, la gouvernance, le logement, toute une série de matières et nous sommes bien là dans des politiques transversales.

Notre Déclaration de politique régionale nous demande de réfléchir à ce parcours d'intégration et d'accueil des primo arrivants. Au sujet des Assisses de l'Interculturalité, ce rapport concerne le Gouvernement fédéral puisqu'il est adressé à la Ministre fédérale. Des débats ont eu lieu entre experts et il y a encore lieu de les porter, de les poursuivre, non seulement dans la société civile, mais aussi dans les assemblées démocratiques. J'aimerais rappeler à cet égard qu'il existe à notre niveau une Commission interparlementaire qui a été mise sur pied pour réfléchir, Région wallonne-Communauté française, CoCof également, sur la question des signes convictionnels.

Je pense que le débat doit être porté. Il convient de faire appel ou, à tout le moins, de suggérer à la Commission wallonne pour l'Intégration des personnes d'origine étrangère, de porter à l'ordre du jour d'une de ses prochaines réunions, une réflexion, une analyse sur ce rapport des Assises de l'Interculturalité.

Nous n'agirons pas non plus sans l'avis des acteurs de terrain, puisque c'étaient des débats d'experts, il faut aussi demander aux personnes qui réalisent, quotidiennement, du travail en cette matière de bien vouloir se pencher sur ce rapport et de l'analyser. Je solliciterai les Centres régionaux d'intégrations –, les fameux CRI, au nombre de sept sur notre territoire, afin qu'ils me livrent leurs sentiments et leurs analyses sur ce rapport. Ensuite, nous pourrons finaliser effectivement nos travaux et notre note au Gouvernement sur la question, notamment, du parcours d'intégration.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse parce qu'elle va tout à fait dans le sens que je souhaitais, à savoir donner un rôle important aux Centres régionaux d'intégration. Ce sont quand même des acteurs de seconde ligne, qui aident les associations qui regroupent toutes les différentes communautés d'origine d'étrangère sur notre territoire. Ce qui leur permettra de mobiliser ces associations, d'avoir leurs avis concernant ce rapport sur les Assises de l'Interculturalité et puis de revenir vers vous, via le dispositif des CRI, vous donner le sentiment du terrain.

Mme la Présidente. – Ceci clôt les questions d'actualité.

PROJET DE DÉCRET CONFIRMANT L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 1er JUILLET 2010 MODIFIANT L'ARTICLE 97*ter*, 2° DU CODE DES TAXES ASSIMILÉES AUX IMPÔTS SUR LES REVENUS (Doc. 230 (2010-2011) – Nos 1 et 2)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret confirmant l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er juillet 2010 modifiant l'article 97*ter*, 2° du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission du Budget, des Finances de l'Emploi et de la Formation et des Sports.

Je déclare la discussion générale ouverte.

M. Disabato, Rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir dans la discussion générale ?

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous intervenir dans la discussion générale ?

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret.

« **Article unique**

Conformément à l'article 97*ter*, 2°, alinéa 2, du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er juillet 2010 modifiant l'article 97*ter*, 2°, du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus est confirmé.

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du texte adopté.

PROJET DE DÉCRET PORTANT MODIFICATION DE LA LIMITE ENTRE LES COMMUNES DE MANAGE ET DE SENEFFE (Doc. 239 (2010-2011) – Nos 1 et 2)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant modification de la limite entre les communes de Manage et Seneffe.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission des Affaires intérieures et du Tourisme.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Mme Zrihen, Rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir dans la discussion générale ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville – Je souhaiterais émettre juste une petite remarque. J'ai bien conscience que ce n'est pas un décret qui va révolutionner la Wallonie, c'est cependant la première fois qu'on applique cette compétence de modification des limites territoriales des communes depuis 1976.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant modification de la limite entre les communes de Manage et Seneffe.

« **Article premier**

Sont distraites du territoire de la commune de Manage et rattachées à celui de la commune de Seneffe les parties de territoire suivantes :

– Manage – 1ère division (Manage) – Section A – 2e feuille – no 52043A020000 :

les parcelles cadastrales 407P3, 407N3, 407X3, 407V3, 407W3, 407S3, 407/02, 407/03, 407L3, 408D, 408E, 416N, 416P, 417G, 408/02B, 405G, 413Y, 413Z, 413V, 413T, 420E, 415D, 423E, 447B, 424A, 439D, 449E, 449D, 436L, 436H, 436K, 436G, 439E, 436E, 436F, 437D, 444C, 453C, 450F, 450G, 452E, 452F, 454C, 454D, 456C, 457B, 461F, 461M, 461L, 461K, 462C, 461P, 464D, 461H, 479N, 479/02, 479P, 479L, 479S, 461R, 461N, 477B, 479R, 468C, 468D, 469P, 469N, 469L;

– Manage – 1ère division (Manage) – Section A – 3e feuille – no 52043A030000 :

les parcelles cadastrales 672G, 687/02A, 688K, 688/02A, 691E, 687R, 690, 691F, 692E, 710/02D, 710/02E, 710/02F, 710/02A, 710F, 710E, 694L, 694M, 705E, 705F, 705H, 705G, 699E, 699F, 699D, 701D, 703A, 704D, 704C, 717G, 723G, 717F, 723T, 723S, 723R, 723P, 723H, 723V, 723D, 723W, 726D, 726F, 726A, 726E, 727A, 727B, 727D, 728A, 728B, 728D;

– Manage – 2e division (Bois-d'Haine) – Section A – 4e feuille – no 52006A040000 :

les parcelles cadastrales 508A, 526G, 526L, 526M. »

– Adopté.

« **Art. 2**

Sont distraites du territoire de la commune de Seneffe et rattachées à celui de la commune de Manage les parties de territoire suivantes :

– Seneffe – section A :

les parcelles cadastrales 626B, 607E, 612A, 540A, 539A, 536D, 538B, 541, 548B, 549A, 545, 544A, 543A, 542, 542/02A, 591B, 591C, 588, 590A, 589K, 587;

– Seneffe – section E :

les parcelles cadastrales 139E, 139F, 139G, 138P, 138R, 138/02. »

– Adopté.

« **Art. 3**

Les indications cadastrales auxquelles se réfère l'article 1er sont extraites des documents cadastraux mis à jour au 1er janvier 2009.

Les indications cadastrales auxquelles se réfère l'article 2 sont extraites des documents cadastraux mis à jour au 1er janvier 2008. »

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du texte adopté.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION INSTAURANT DES COURS DE CONDUITE DÉFENSIVE ET ÉCO-RESPONSABLE EN FAVEUR DES AGENTS DE LA RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR MME BERTOUILLE ET CONSORTS (Doc. 188 (2009-2010) – Nos 1 à 4)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution instaurant des cours de conduite défensive et éco-responsable en faveur des agents de la Région wallonne, déposée par Mme Bertouille et Consorts.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission de l'Énergie, du Logement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique.

Je déclare la discussion générale ouverte.

MM. Fourny et Langendries rapporteurs, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Bertouille, auteur de la proposition de résolution.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, juste un petit mot, comme il est de tradition élémentaire, nous n'allons pas retarder les travaux, mais il nous paraît évi-

dent que, sauf si le Ministre à des choses absolument plus impérieuses à traiter que d'être au Parlement …

Mme la Présidente. – Il m'avait dit qu'il serait là. Je pense qu'il est dans les bureaux. On peut s'interrompre quelques instants, le temps qu'il arrive.

M. Borsus (MR). – Laissez-moi terminer. Je dis toujours qu'il y a plus de chance de pouvoir répondre à une demande si elle est développée jusqu'au bout.

Je souhaitais que convivialement, on puisse inviter M. le Ministre à nous rejoindre sans retarder les travaux, mais nul doute que, s'il est dans la maison, il va nous rejoindre, parce que sur le principe, même s'il s'agit d'une proposition de résolution, à l'évidence, on travaille en présence des Ministres.

Mme la Présidente. – Il m'avait informé qu'il serait là. J'imagine qu'il va arriver.

Madame Bertouille, vous voulez qu'on l'attende ?

Mme Bertouille (MR). – Oui, j'allais demander que M. le Ministre puisse nous rejoindre.

Mme la Présidente. – Le voilà.

La parole est à Mme Bertouille.

(Mme Pécriaux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, mes chers Collègues, nous sommes tous convaincus d'être de très bons conducteurs et en voiture, le danger vient des autres, c'est ce qu'on dit très régulièrement. Et pourtant, celles et ceux qui hier, dans cette assemblée, se sont prêtés au test de simulation de conduite ont probablement dû être surpris de leurs résultats. Il n'est pas évident d'anticiper, d'adopter la réaction adéquate aux circonstances et encore moins d'opter pour une conduite éco-responsable.

Si avec l'expérience, nous acquérons davantage de réflexes et une plus grande maîtrise de notre véhicule, certains comportements que nous avons pris l'habitude d'adopter sur la route peuvent parfois s'avérer dangereux.

Peu d'automobilistes et d'autres usagers de la route adaptent réellement leur vitesse aux mauvaises conditions météorologiques, au manque de visibilité, à la densité de circulation. Des gestes pourtant évidents qui devraient être automatiques et qui peuvent s'acquérir en quelques heures auprès de centres de perfectionnement de conduite agréés.

Quant à l'adoption d'une conduite éco-responsable, de nombreux gestes simples peuvent avoir un impact positif tant sur l'environnement que d'un point de vue économique. Par exemple, le fait de ne pas laisser son moteur allumé quand le véhicule est à l'arrêt, d'utiliser correctement le changement de vitesse, tous ces gestes réduisent considérablement les émissions polluantes et énergétiques des véhicules. Le suivi d'une formation adéquate permet de prendre conscience de cette réalité.

Depuis plusieurs années, je suis interpellée par cette problématique et par le nombre important d'accidents et de comportements, je dirais, fautifs dans le chef des agents de la Région wallonne et de la Communauté française. Je ne suis pas la seule à m'y intéresser, parce que lorsqu'il était en charge de la Fonction publique, M. Eerdekens a instauré en Communauté française des formations à la conduite à destination des agents qui, dans l'exercice de leur fonction, utilisent un véhicule.

Lors de nos échanges de vues en Commission, Monsieur le Ministre Nollet, vous vous êtes montré particulièrement intéressé et préoccupé par cette problématique. Je tiens vraiment à vous remercier aujourd'hui, vous avez privilégié l'initiative parlementaire en vous montrant d'emblée favorable à cette proposition de résolution instaurant des cours de conduite défensive et éco-responsable en faveur des agents de la Région wallonne. Une attitude constructive, positive qui a permis de recueillir une unanimité en commission.

Plus que de longs discours, quelques chiffres pour vous montrer toute l'importance, si besoin en est, de cette problématique. Hors de la DGO1 et de la DGO3, le SPW compte un parc automobile de 700 véhicules. En 2009, on démontrait 103 accidents. Un véhicule sur sept impliqué dans un accident de la route. Sur ces 103 sinistres, 63 ont tort. Dans plus de 60 % des accidents enregistrés au cours de l'année dernière, la responsabilité de la Région wallonne est en cause.

Quant à la DGO qui, en raison des compétences qu'elle couvre, compte un parc automobile assez important, à savoir la DGO1 – routes et bâtiments – le constat est préoccupant. Neuf cent trente-sept véhicules, 129 accidents en 2009; pour 102 d'entre-eux, les agents de la Région wallonne sont en tort. La responsabilité de la Région wallonne est reconnue dans près de 80 % des cas. Quant à la DGO3 « agriculture, ressources naturelles et environnement », sur 364 véhicules, 51 accidents en 2009, 9 en tort.

Au total donc pour l'année dernière, l'année 2009, 283 accidents, 174 reconnus en tort, soit trois accidents sur cinq.

De ces données, je tire deux conclusions. La première, il faut éviter autant que possible les risques d'accident en y sensibilisant les agents de la Région wallonne et en leur accordant des stages de perfectionnement à la conduite automobile. J'estime que le Gouvernement a une responsabilité dans le renforcement de la sécurité de ses agents amenés, pour des raisons professionnelles, à utiliser régulièrement un véhicule. Les conditions météorologiques, l'état défectueux des routes peuvent être des sources potentielles de danger. La maîtrise de techniques et le développement d'aptitudes permettant

de garder le contrôle de son véhicule en toutes circonstances atténueront certainement ces risques.

La deuxième conclusion, si ces formations ont un coût – et tout le débat effectivement peut tourner autour de l'impact budgétaire – il doit être relativisé. Une partie sera compensée par la diminution des frais occasionnés par les sinistres, par une renégociation à la baisse des contrats d'assurance et par une baisse de la consommation énergétique et de l'usure du véhicule, dans la mesure où les stages de perfectionnement sont couplés à des cours de conduite éco-responsable.

À la Communauté française, depuis que ces formations sont accordées aux agents, la situation s'est nettement améliorée. Si les moyens budgétaires le permettent et que les 2.000 agents de la Région wallonne puissent dans les trois ans ou les cinq ans à venir bénéficier de ces cours, c'est l'image même de la fonction publique régionale qui s'en trouvera modifiée : plus soucieuse de la sécurité de son personnel et de l'ensemble des usagers de la route et plus respectueuse de l'environnement.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Langendries.

M. Langendries (cdH). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, ayant décidé de me référer à mon rapport écrit, je tiens, Madame la Présidente, également à remercier les services du Greffe pour le travail méticuleux qu'ils accomplissent chaque semaine pour ce qui est de la considération de mon groupe par rapport à ce décret. Nous pouvons dire que nous sommes globalement satisfaits du signal positif émis par cette proposition de résolution qui, faut-il le rappeler, est revenue régulièrement sur la table des parlementaires depuis 2005, ce qui n'enlève rien à la persévérance de Mme Bertouille. De surcroît, nous pouvons dire que nous sommes satisfaits non seulement parce qu'il s'agit d'un texte d'initiative parlementaire qui plus est, est un texte qui émane de la minorité, ce qui tend à démontrer l'utilité de notre fonction et les possibilités qui sont les nôtres afin d'honorer notre mission législative, mais aussi et surtout, parce que la Wallonie se doit de rester cohérente avec ses objectifs, ainsi qu'avec les mesures qu'elle impose à ses propres citoyens.

Après avoir donc favorisé l'achat de véhicules peu polluants par le biais du mécanisme de l'écobonus, il est important que notre Région montre l'exemple en permettant à ses agents habilités à utiliser quotidiennement un véhicule dans le cadre de leur fonction de se former à l'éco-conduite et à la conduite défensive.

Les statistiques avancées en matière d'accidents avec un véhicule de la Région wallonne, bien que devant être tempérées en fonction des circonstances de l'accident, restent interpellantes. Il nous semble donc important de sécuriser nos agents qui sillonnent nos routes en les formant à cette conduite, moins énergivore et plus responsable.

Notre seule réticence, sur le sujet qui nous anime aujourd'hui, portait sur l'impact budgétaire de la mesure, mais après avoir été rassurés par M. le Ministre sur ces coûts – compte tenu des gains qui pourraient être réalisés et opérés sur les montants des assurances – et après surtout avoir cosigné un amendement insistant sur la progressivité du nombre de formations offertes par année, afin de ne pas plomber le budget, nous avons donc décidé de soutenir cette proposition de résolution.

Il s'agit, à nos yeux, d'un pas en avant vers une Wallonie plus respectueuse de l'environnement, vers des routes wallonnes qui sont également plus sûres et plus conviviales.

Cette proposition a également, à notre sens, vocation à susciter la réflexion chez les employeurs wallons et autres désireux de poser un geste pour notre bien-être global.

Il ne s'agit évidemment que d'une petite avancée qui pourrait en précéder d'autres : réflexion sur l'alcoolisme au volant, par exemple, proposition de covoiturage, diminution du parc automobile wallon.

Bref, chers Collègues, à travers mon expression, je suppose que vous avez compris que mon groupe soutiendrait favorablement cette proposition de résolution.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je souhaiterais intervenir très brièvement parce que je crois que Mme Bertouille a dit et surtout a fait l'essentiel en déposant sa proposition de texte, en se montrant ouverte à la discussion et aux amendements et en travaillant en commission avec l'ensemble des collègues pour cibler les priorités en fonction des capacités financières, je pense qu'on arrive à un bon texte qui indique aussi une direction claire, vis-à-vis de ceux qui, par moment, peuvent penser pouvoir tout faire aussi avec des outils qui sont des outils publics. En l'occurrence, ce texte, non seulement va les inviter à se former, à s'informer, mais aussi peut-être à être encore davantage responsables quand ils seront au volant des véhicules, soit de la Région wallonne directement, soit indirectement pour leur fonction.

Je voulais donc remercier l'initiative parlementaire et Mme Bertouille qui était derrière l'initiative parlementaire et vous dire, que comme je l'avais d'ailleurs signalé en commission, je reste tout à fait ouvert à d'autres initiatives de ce genre, même si, bien entendu, le travail parlementaire est aussi alimenté régulièrement par le Gouvernement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Je voudrais encore une fois remercier M. le Ministre pour son ouverture positive par rapport à une proposition d'un parlementaire de l'opposition, ce n'est pas tous les jours qu'une proposition de résolution est adoptée. Je voudrais remercier également tous les groupes d'avoir travaillé avec moi, à améliorer encore cette proposition.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Je vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble du texte adopté.

Je vous propose également de suspendre la séance et de nous retrouver à 17 heures pour les votes.

– La séance est suspendue à 16 heures 27 minutes.

– La séance est reprise à 17 heures.

– Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME ZRIHEN À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PROCESSUS DE RATIFICATION DU PROTOCOLE FACULTATIF ADDITIONNEL AU PIDESC » PAR MME ZRIHEN, MM. MOUYARD, TIBERGHIEN ET MME SALVI (Doc. 248 (2010-2011) – N° 1)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Zrihen à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le processus de ratification du protocole facultatif additionnel au PIDESC ».

Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.

49 membres répondent oui.

14 membres répondent non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Mme Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Tachenion, Targnion, Tiberghien, Trotta, Wesphael, Yzerbyt.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, Crucke, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Neven, Wahl.

Monsieur Borsus, j'ai l'impression qu'il y a un peu d'émotion autour du vote de votre groupe.

La parole est à M. Borsus. *(Réaction d'un membre.)*

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, je voudrais juste dire un petit mot. Il y a confusion, en ce compris dans les différents propos, entre motions et décrets.

Puis-je vous demander, s'il vous plaît, de soumettre à nouveau le vote de manière à ce que nous puissions nous exprimer ?

Mme la Présidente. – Deux choses. Je vous rappelle – parce qu'il va y avoir encore des confusions, votre attention un instant – que, conformément au nouveau règlement, priorité est donnée au vote sur les motions inscrites à l'ordre du jour et je vous invite – quand j'énonce le vote – à être attentif à l'objet sur lequel nous votons. Nous votions donc sur le projet de motion dont les quatre groupes sont signataires.

Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

64 membres répondent oui.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Barzin, Bayet, Bertouille, Binon, Bolland, Borsus, Bouchat, Cassart-Mailleux, Cheron, Collignon, Cornet, Cremasco, Crucke, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Mme Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Jamar, Jeholet, Kapompolé, Kilic, Kubla, Langendries, Lebrun, Lenzini, Maene, Meeraeghe, Miller, Mottard, Mouyard, Neven, Noiret, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Tachenion, Targnion, Tiberghien, Trotta, Wahl, Wesphael, Yzerbyt.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE MANQUE DE PERSONNEL À LA DIRECTION DU PATRIMOINE » PAR MME FASSIAUX-LOOTEN ET CONSORTS (Doc. 249 (2010-2011) – N° 1) ET PAR MM. MOUYARD ET CONSORTS (Doc. 250 (2010-2011) – N° 1)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le manque de personnel à la Direction du patrimoine ».

La première motion pure et simple de Mme Fassiaux-Looten et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 249 (2010-2011) – N° 1.

La seconde motion, motivée de MM. Mouyard et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 250 (2010-2011) – N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 134.3 du Règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Fassiaux-Looten et Consorts.

FAIT PERSONNEL

Mme la Présidente. – On reprend la même chose que la fois passée, Monsieur Jamar ?

M. Jamar (MR). – Je voudrais rappeler une seule chose, la motion pure et simple est antérieure à la motion que nous avons développée. Je fais savoir à Mme Fassiaux-Looten et à toutes celles et ceux qui suivent, qu'ils ont signé un document en blanc, sans savoir ce que les interpellants demandaient.

Quand je signe quelque chose, je ne signe pas en blanc. J'ai relu les travaux de la dernière fois, mais nous étions véritablement pressés d'honorer nos Président et Ministre-Président. Tout cela est très comique à chaque fois, mais c'est que toutes et tous vous votez un document en blanc sans savoir ce que celui qui interpelle demande comme motion. Je le redirai autant de fois qu'il le faudra, mais je trouve qu'en termes de respect démocratique, cela est inacceptable. Qu'on vote contre la motion pure et simple – on en discutera un autre jour – mais dire : *« Quoi qu'il arrive, on met un papier blanc et tant pis »*, cela ne va pas !

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – Monsieur de Lamotte, vous n'avez pas la parole.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Présidente, si je peux me permettre, par rapport à ce que M. Jamar évoque, je voudrais souligner que la motion pure et simple peut être refusée ou retirée, et donc, elle est déposée au vu du texte du règlement d'ordre intérieur. Si la motion pure et simple était refusée, on passe à l'autre motion et donc, il n'y a pas de caractère anti-démocratique par rapport à la procédure, Monsieur Jamar.

Cela commence à lasser.

Mme la Présidente. – Rapidement, Monsieur Jamar.

M. Jamar (MR). – Je pense que M. de Lamotte n'a pas compris mon intervention. Il est en train de dire qu'il a droit de voter majoritairement; on a bien compris que vous étiez dans la majorité – vous êtes tous très heureux – mais ceci étant, vous êtes en train de voter en blanc chaque fois. Je n'interviens pas pour vous convaincre, mais par rapport aux autres pour leur rappeler que, chaque fois, ils votent un document en blanc.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael qui voulait intervenir.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, d'abord, je voudrais vous faire part de mon étonnement et de la déception parce que M. Jamar a l'habitude de me citer. *(Rires.)* Ce qui me permet dans le giron habituel de répliquer. Je trouve cela un peu triste qu'il ne respecte pas cette règle que nous avions établie ensemble de longue date.

Pour le reste, Monsieur Jamar, et avec toute l'amitié que j'ai pour vous, cela commence à ressembler furieusement au *Muppet Show*, ce que vous faites et je me mets bien volontiers dans ces deux vieux du *Muppet Show* qui, en fin de séance, vivent encore un peu. Je voulais lui dire que nous avons quand même – pour être

plus sérieux un instant – chaque fois évidemment pris connaissance du contenu des propositions de motion de l'opposition pour laquelle nous avons, et vous le savez, un très grand respect. Cela va de soi.

L'incident étant clos, je propose que nous passions au vote sur cette fameuse motion pure et simple.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE MANQUE DE PERSONNEL À LA DIRECTION DU PATRIMOINE » PAR MME FASSIAUX-LOOTEN ET CONSORTS (Doc. 249 (2010-2011) – N° 1) ET PAR MM. MOUYARD ET CONSORTS (Doc. 250 (2010-2011) – N° 1)

Vote nominatif
(Suite)

Mme la Présidente. – Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

49 membres répondent oui.

15 membres répondent non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Tachenion, Targnion, Tiberghien, Trotta, Wesphael, Yzerbyt.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, Crucke, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Mouyard, Neven, Wahl.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME BERTOUILLE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉVALUATION DU DÉCRET SUR LES FUNÉRAILLES ET SÉPULTURES », PAR MM. DUPONT ET CONSORTS (Doc. 251 (2010-2011) – N° 1) ET PAR MME PARY-MILLE (Doc. 252 (2010-2011) – N° 1)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur les projets de motions déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Bertouille à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état d'avancement de l'évaluation du décret sur les funérailles et sépultures ».

La première motion pure et simple de MM. Dupont et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 251 (2010-2011) – N° 1.

La seconde motion motivée de Mme Pary-Mille a été imprimée et distribuée sous le n° 252 (2010-2011) – N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 134.3 du Règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Dupont et Consorts.

Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

49 membres répondent oui.

15 membres répondent non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Tachenion, Targnion, Tiberghien, Trotta, Wesphael, Yzerbyt.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, Crucke, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Mouyard, Neven, Wahl.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME CASSART-MAILLEUX À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «L'URGENCE QUE REQUIÈRENT LES MESURES RELATIVES AUX CITERNES DE DISTRIBUTION DE MAZOUT DE MOINS DE 3.000 LITRES», PAR MM. MOTTARD ET CONSORTS (Doc. 253 (2010-2011) – N° 1) ET PAR MME CASSART-MAILLEUX ET CONSORTS (Doc. 254 (2010-2011) – N° 1)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Cassart-Mailleux à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «l'urgence que requièrent les mesures relatives aux citernes de distribution de mazout de moins de 3.000 litres».

La première motion pure et simple de MM. Mottard et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 253 (2010-2011) – N° 1.

La seconde motion motivée de Mme Cassart-Mailleux et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 254 (2010-2011) – N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 134.3 du Règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Mottard et Consorts.

Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

49 membres répondent oui.

15 membres répondent non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Tachenion, Targnion, Tiberghien, Trotta, Wesphael, Yzerbyt.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, Crucke, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Mouyard, Neven, Wahl.

En conséquences, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION INSTAURANT DES COURS DE CONDUITE DÉFENSIVE ET ÉCO-RESPONSABLE EN FAVEUR DES AGENTS DE LA RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR MME BERTOUILLE ET CONSORTS (Doc. 188 (2010-2011) – N^{os} 1 à 4)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution instaurant des cours de conduite défensive et éco-responsable en faveur des agents de la Région wallonne par Mme Bertouille et Consorts.

Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

64 membres répondent oui.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Barzin, Bayet, Bertouille, Binon, Bolland, Borsus, Bouchat, Cassart-Mailleux, Cheron, Collignon, Cornet, Cremasco, Crucke, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Jamar, Jeholet, Kapompolé, Kilic, Kubla, Langendries, Lebrun, Lenzini, Maene, Meeraeghe, Miller, Mottard, Mouyard, Neven, Noiret, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Tachenion, Targnion, Tiberghien, Trotta, Wahl, Wesphael, Yzerbyt.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

(Applaudissements.)

PROJET DE DÉCRET PORTANT MODIFICATION DE LA LIMITE ENTRE LES COMMUNES DE MANAGE ET SENEFFE (Doc. 239 (2010-2011) – N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant modification de la limite entre les communes de Manage et Seneffe.

Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

64 membres répondent oui.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Barzin, Bayet, Bertouille, Binon, Bolland, Borsus, Bouchat, Cassart-Mailleux, Cheron, Collignon, Cornet, Cremasco, Crucke, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Jamar, Jeholet, Kapompolé, Kilic, Kubla, Langendries, Lebrun, Lenzini, Maene, Meeraeghe, Miller, Mottard, Mouyard, Neven, Noiret, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Tachenion, Targnion, Tiberghien, Trotta, Wahl, Wesphael, Yzerbyt.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET CONFIRMANT L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 1er JUILLET 2010 MODIFIANT L'ARTICLE 97 *TER*, 2° DU CODE DES TAXES ASSIMILÉES AUX IMPÔTS SUR LES REVENUS (Doc. 230 (2010-2011) – Nos 1 et 2)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret confirmant l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er juillet 2010 modifiant l'article 97*ter*, 2° du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus.

Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

49 membres répondent oui.

15 membres répondent non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Tachenion, Targnion, Tiberghien, Trotta, Wesphael, Yzerbyt.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, Crucke, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Mouyard, Neven, Wahl.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

La séance est levée.

– Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.

– La séance est levée à 17 heures 12 minutes.

ABRÉVIATIONS COURANTES

CRIC	Compte rendu intégral de commission
CWATUP	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine
DGO	Direction générale opérationnelle
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDEMAR	Fédération belge des exploitants forestiers et des marchands de bois
LED	*Light-emitting diode* (diode électroluminescente)
MOC	Mouvement ouvrier chrétien
PME	Petites et moyennes entreprises
RND	Ressources Naturelles Développement
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion de participations
SRI	Société régionale d'investissement
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie